Solicitor General Canada

1990-91 Estimates

Part III

Expenditure Plan

90-03651/

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with Part II.

© Minister of Supply and Services Canada 1990

Available in Canada through

Associated Bookstores
and other booksellers

or by mail from

Canadian Government Publishing Centre
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1991-III-43
ISBN 0-660-55607-3

1990-91 Estimates

Part III

Solicitor General
Canada

Preface

This Expenditure Plan is designed to be used as a reference document. As such, it contains several levels of detail to respond to the various needs of its audience.

There are two chapters in this document. The first provides an overview of Ministry organizations which report to or through the Solicitor General to Parliament. The second presents the Expenditure Plan for the Solicitor General Program.

The Program Plan is divided into three sections. Section I presents an overview of the Program and a summary of its current plans and performance. For those interested in more detail, Section II identifies, for each activity, the expected results and other key performance information that form the basis for the resources requested. Section III provides further information on costs and resources as well as special analyses that the reader may require to understand the Program more fully.

Section I is preceded by Details of Spending Authorities from Part II of the Estimates and Volume II of the Public Accounts. This is to provide continuity with other Estimates documents and to help in assessing the Program's financial performance over the past year.

This document is designed to permit easy access to specific information that the reader may require. The table of contents provides a detailed guide to the contents of each section and a financial summary in Section I provides cross-references to the more detailed information found in Section II. In addition, references are made throughout the document to allow the reader to find more details on items of particular interest.

Ministry Overview

1990-91 Expenditure Plan

Table of Contents

A. Roles and Responsibilities 1-3

B. Ministry Expenditure Plan 1-6

C. Highlights of Ministry Plans for 1990-91

1. The Security Sector 1-8
2. The Policing Sector 1-9
3. The Corrections Sector 1-12

A. Roles and Responsibilities of the Ministry of the Solicitor General

The Solicitor General is the lead Minister for the Government with respect to domestic security, policing, corrections and parole. The Ministry of the Solicitor General is comprised of four distinct agencies, related review agencies and the Secretariat. The Deputy Solicitor General is the Solicitor General's deputy and senior policy advisor, and directs and manages the Secretariat. Each agency head reports directly and is accountable to the Solicitor General. The components of the Ministry are unified by their specific and collective responsibilities to contribute, with their partners in criminal justice and security, to the protection of the public and to the maintenance of a just, peaceful and safe society.

The Canadian Security Intelligence Service (CSIS) provides security intelligence to the Government of Canada. CSIS collects, analyzes, and retains information and intelligence respecting activities that may be suspected of constituting threats to the security of Canada; reports to and advises the Government of Canada in relation to these threats; and provides security assessments.

The Correctional Service Canada (CSC) administers sentences imposed by the courts and prepares offenders for their return as useful citizens to the community. CSC provides services across the country to offenders within correctional institutions and in the community.

The National Parole Board (NPB) is an independent administrative body which grants, denies and controls the conditional release of inmates of federal penitentiaries, and recommends the exercise of the Royal Prerogative of Mercy and the granting of pardons. In addition, NPB exercises the same powers and responsibilities, with the exception of granting of temporary absences, for provincial inmates in provinces and territories without their own parole boards.

The Royal Canadian Mounted Police (RCMP) enforces Canadian laws, prevents crime and maintains peace, order and security. The RCMP has responsibility to: prevent, detect and investigate offences against federal statutes; maintain law and order, and prevent, detect and investigate crime in the provinces, territories and municipalities with which the Force has a policing contract; provide investigative and protective services to other federal departments and agencies; and provide all Canadian law enforcement agencies with specialized police training and research, forensic laboratory services, identification services and informatics technology.

The Royal Canadian Mounted Police External Review Committee (ERC) provides external review of certain types of grievances, formal disciplinary and discharge and demotion appeals referred to it from the RCMP. The ERC which reports annually to Parliament is a neutral third party providing an independent and impartial review of

cases. The Committee may institute hearings, summon witnesses, administer oaths and receive and accept such evidence or other information as the Committee sees fit. The findings and recommendations of the Chairman, or Committee, are sent to the parties and the Commissioner of the RCMP.

The Royal Canadian Mounted Police Public Complaints Commission (PCC) provides the public with a mechanism whereby complaints regarding the conduct of the RCMP can be reviewed in an open, independent and objective manner. The PCC provides information to the public regarding its mandate and services, reviews complaints from the public regarding the conduct of members of the RCMP, investigates complaints, holds public hearings regarding complaints, prepares reports including findings and recommendations and conducts research and policy development to improve the public complaints process.

The Secretariat supports the Solicitor General in the full range of his responsibilities to Cabinet, Parliament and the public as the lead Minister for security, policing and corrections. The Secretariat supports the Solicitor General in setting direction for the Ministry, and ensuring that the programs of the Ministry reflect ministerial policies and priorities.

The Office of the Inspector General of CSIS monitors the compliance by CSIS with its operational policies, reviews the operational activities of CSIS, submits an annual certificate on CSIS operations to the Solicitor General, and conducts reviews of specific activities as may be directed.

The Office of the Correctional Investigator investigates, on the initiative of the Correctional Investigator, on request from the Solicitor General, or on complaint from or on behalf of inmates as defined in the Parole Act, and reports on problems of inmates that come within the responsibility of the Solicitor General of Canada as they relate to confinement in penitentiaries or supervision upon release from penitentiaries on temporary absence, day parole, parole or mandatory supervision.

Figure 1: The Ministry of the Solicitor General at a Glance

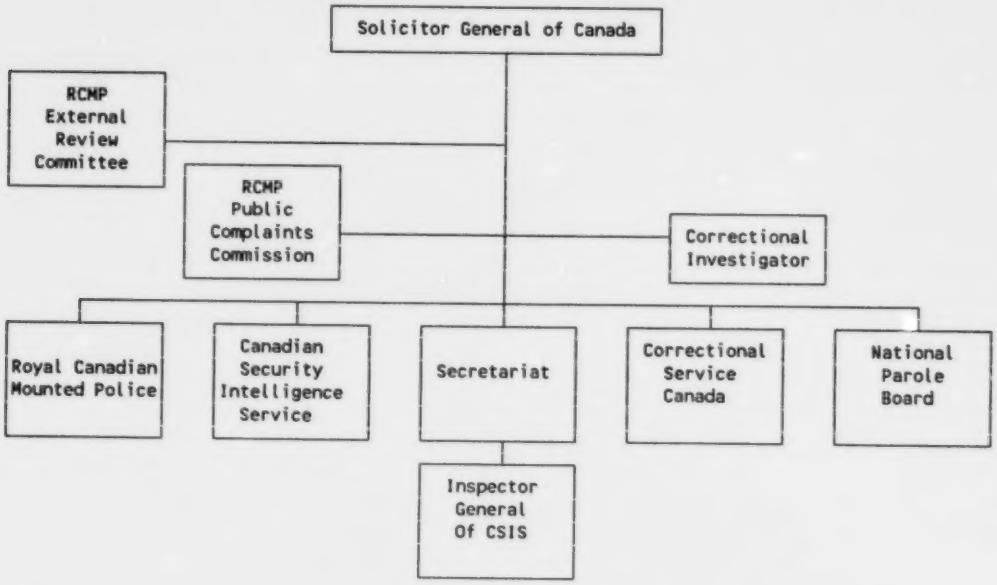

B. Ministry Expenditure Plan

Ministry Program and Parliamentary Vote Appropriations for 1990-91 will be:

Organizational Unit	Program	Parliamentary Vote
Ministry Secretariat, I.G. of CSIS, Correctional Investigator	Department	1
Canadian Security Intelligence Service	Canadian Security Intelligence Service	5
The Correctional Service of Canada	Correctional Service	10 15 (Capital)
National Parole Board	National Parole Board	20
Royal Canadian Mounted Police	Law Enforcement Program	25 30 (Capital)
External Review Committee	R.C.M.P. External Review Committee	35
Public Complaints Commission	R.C.M.P. Public Complaints Commission	40

Figure 2 displays Ministry Main Estimates for the 3 year reporting period.

Figure 2: Ministry Main Estimates 1988-89 - 1990-91

Millions of Dollars	1990-91		1989-90		1988-89	
	P/Y	$	P/Y	$	P/Y	$
Department	266	29.9	262	27.7	258	26.5
CSIS	N/A	190.0	N/A	157.3	N/A	148.6
CSC	10,527	913.6	10,405	837.3	10,481	815.2
NPB	338	22.0	321	19.6	322	18.5
RCMP	20,917	1,153.1	20,629	1,055.7	20,254	1,032.6
RCMP ERC	13	1.2	12	1.1	11	1.0
RCMP PCC	28	3.9	20	3.0	N/A	N/A
Total	32,089	2313.7	31,649	2,101.7	31,326	2,042.4

Figure 3: Distribution of Ministry Person-Years 1990-91 (excluding CSIS)

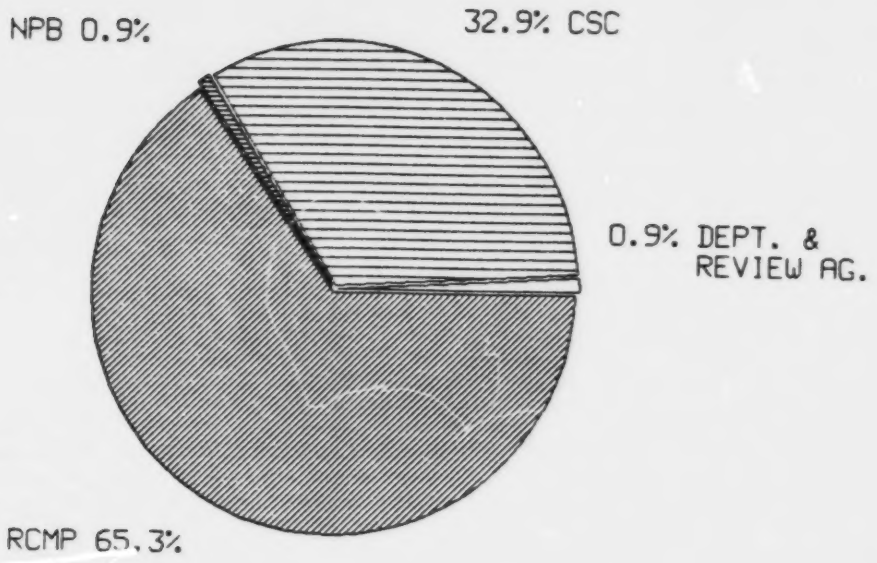

Figure 4: Distribution of Ministry Financial Resources 1990-91

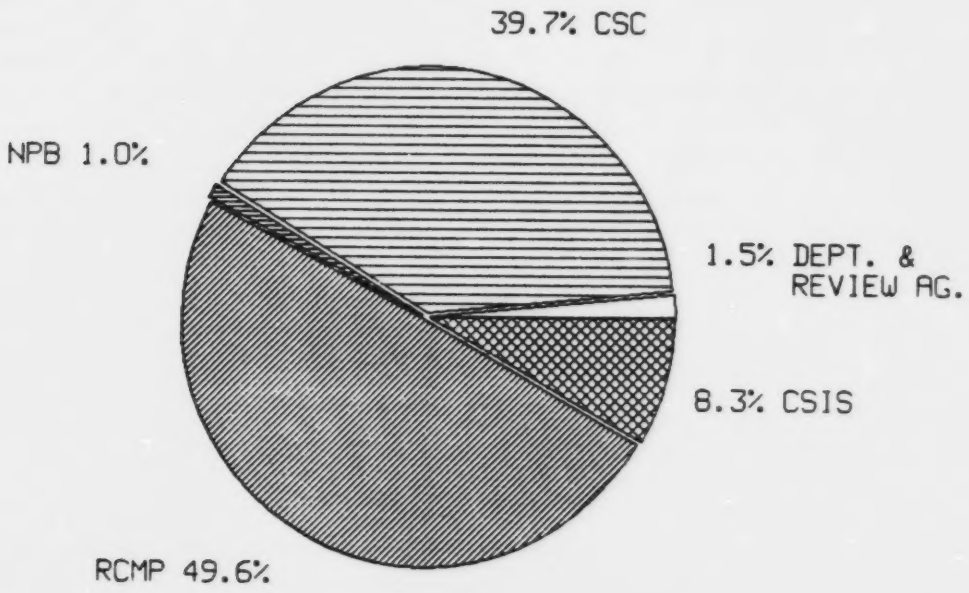

C. Highlights of Ministry Plans for 1990-91

1. THE SECURITY SECTOR:

Departmental Program	Royal Canadian Mounted Police (RCMP)
To advise the Solicitor General on strategic issues related to his responsibilities for CSIS, the I.G. of CSIS and the RCMP, including strategies for public safety and protection.	To provide effective protective policing services for Terminal III, Lester B. Pearson International Airport in Toronto.
To strengthen coordination and policy development in the security sector through the effective operation of the Security Advisory Committee (SAC).	
To support the Solicitor General's lead role for the federal government with respect to Canadian domestic security and counter-terrorism.	
To develop a Government response to the forthcoming report of the Special Committee of the House of Commons on the CSIS Act and Security Offences Act.	
To consult and negotiate with the provinces regarding the implementation of the National Counter-Terrorism Plan and the Security Offences Act 6 (2) agreements in a manner which supports the coordination of federal and provincial preparedness to respond to terrorist incidents.	

NOTE: CSIS does not prepare a Part III document.

2. THE POLICING SECTOR:

Departmental Program	Royal Canadian Mounted Police	RCMP External Review Committee	RCMP Public Complaints Commission
To advise the Solicitor General on strategic issues related to his responsibilities for the RCMP, the RCMP External Review Committee and the RCMP Public Complaints Commission including strategies for public safety and protection. To negotiate with the provinces on contracts for RCMP police services in a manner which supports government initiatives for federal/provincial relations. The new agreements will be for a 10-year period and will coincide with the expiry of current arragements on March 31, 1991.	To pursue actively investigations of war crimes/crimes against humanity in response to the Commission of Inquiry on War Criminals. To assist in clearance of the backlog of refugee claimants. To support effective implementation of Proceeds of Crime legislation. To continue the use of Regional Safety Officers in response to the Canada Labour Code and recent emphasis on environmental and workplace health and safety issues. To develop a more contemporary and discrete Operational Plan Framework for the RCMP. To develop effective and creative human resource management strategies to deal with issues such as training, specialization, transfer, civilianization and the aging of the RCMP population.	To process the cases referred to the Committee for review pursuant to the current areas of jurisdiction of the Committee. To submit the fourth Annual Report to both Houses of Parliament detailing the activities of the Committee in the past year. To clarify further the jurisdiction of the Committee in relation to grievances not currently referred to it by the Commissioner of the RCMP. To consider further the need for a mediation role for the Committee to promote informal resolution of cases. To continue consultation with the police community through the Committee's research program and annual Seminar in order to continue the exchange of information and views regarding areas of human resource management that are likely to be before the Committee in the cases referred to it.	To implement the organizational restructuring of the Commission. To complete implementation of a strategic plan for an integrated office information system with communication links on a local and cross-country basis to connect the Head Office with existing and future Regional Offices. To submit the second Annual Report to the Solicitor General of Canada for tabling in both Houses of Parliament, setting out the activities of the Commission and the recommendations made during the past year.

Departmental Program	Royal Canadian Mounted Police	RCMP External Review Committee	RCMP Public Complaints Commission
To continue to implement the National Drug Strategy.	To continue to implement the National Drug Strategy.		
To continue efforts to improve programs and services for aboriginal communities through policy development, research and experimentation and through provision of support for the ongoing Task Force on Natives and the Criminal Justice System involving the federal government and the Province of Alberta.	To enhance policing services for aboriginal communities through creation of additional RCMP satellite/community offices on selected reserves.		
To develop policing policies, programs and information which support the Federal Government's social and criminal justice priorities (e.g. Family Violence, Victims, Elderly, Multiculturalism).	To continue efforts to ensure that the RCMP is structured for and responsive to the needs for policing services in a multicultural society.		
	To develop and implement policing services which respond to the needs of the aging population and draw upon the elderly as a valuable volunteer resource for police programs.		
	To continue to develop and implement community-based policing strategies which demonstrate local accountability and build partnerships and cooperation among RCMP and community members.		
	To enhance and improve traffic law enforcement to ensure public safety and protection.		

Departmental Program	Royal Canadian Mounted Police	RCMP External Review Committee	RCMP Public Complaints Commission
To strengthen coordination in the federal and national systems of policing through the Coordination of Federal Law Enforcement project (FLEUR) and through the application of the results of research and development and provision of technical support for the resolution of current and emerging issues.	To review and strengthen the RCMP federal law enforcement role in the context of emerging priorities (e.g. environmental protection).		To conduct research on issues of relevance to the operations of the Commission. To publish a table comparing federal and provincial legislation dealing with civilian oversight of law enforcement in Canada.
To implement a public information program which explains Ministry mandate, roles and responsibilities, sets a positive environment for Ministry operations, and promotes community and voluntary sector participation in Ministry policy and program development.			To implement a communications strategy for the Commission to ensure the dissemination of information about the Commission and its activities.

3. THE CORRECTIONS SECTOR:

Departmental Program	Correctional Service of Canada (CSC)	National Parole Board (NPB)
To advise the Solicitor General on strategic issues related to his responsibilities for CSC, NPB, and the Correctional Investigator including strategies for public safety and protection.	To provide rehabilitative programs, care and custody for approximately 13,860 inmates, and the supervision of approximately 6,900 offenders on community release. To provide inmate accommodation to meet forecasted population increases through expansion to existing institutions, exchange of services with provinces and limited construction of new institutions. To improve the management of the offender population, resource management, facilities support and administrative services, offender programs and office procedures through the application of automated systems. To continue the implementation of Unit Management as the Service's fundamantal organizational approach to institutionsl management. To improve and streamline the case management process and community release programs.	To improve further the quality of conditional release decision-making. To develop and implement systems required to supply information for program delivery and accountability.
To review, develop and implement corrections legislation and policy to strengthen protection of the public and improve coordination and information sharing in the corrections sector. To consult and negotiate with the provinces on exchange of services in a manner which supports government initiatives for federal/provincial relations.		To participate actively in the development of proposals to improve the corrections and conditional release systems.

Departmental Program	Correctional Service of Canada (CSC)	National Parole Board (NPB)
To develop corrections legislation, policies, programs and information in support of the Federal Government's social and criminal justice priorities (e.g. Drug Strategy Family Violence, Victims, Natives). To strengthen coordination in the federal and national systems of corrections through application of the results of research and development and provision of technical support for the resolution of current and emerging issues.	As part of the National Drug Strategy, to reduce substance abuse and trafficking and their related side effects among offenders by implementing complementary enforcement, treatment and prevention initiatives.	
To implement a public information program which explains Ministry mandate, roles and responsibilities, sets a positive environment for Ministry operations, and promotes community and voluntary sector participation in Ministry policy and program development.		To continue improvements in the Board's communications and public information programs.

Note: The following chapter provides information about the Departmental Program; i.e. the Secretariat, the Correctional Investigator and the Inspector General of CSIS. For additional information about the RCMP, the RCMP External Review Committee, the RCMP Public Complaints Commission, the Correctional Service of Canada and the National Parole Board please see the individual Part IIIs for these organizations.

1990-91 Estimates

Part III

Solicitor General
Canada

Table of Contents

Spending Authorities

A. Authorities for 1990-91 2-3
B. Use of 1988-89 Authorities 2-4

Section I
Program Overview

A. Plans for 1990-91
1. Highlights 2-5
2. Summary of Financial Requirements 2-6
B. Recent Performance
1. Highlights 2-7
2. Review of Financial Performance 2-10
C. Background
1. Introduction 2-11
2. Mandate 2-12
3. Program Objective 2-13
4. Program Organization for Delivery 2-13
D. Planning Perspective
1. External Factors Influencing the Program 2-14
2. Initiatives 2-18
3. Update on Previously Reported Initiatives 2-19
E. Program Effectiveness 2-23

Section II
Analysis by Activity

A. Ministry Secretariat 2-24
B. Review Agencies 2-32

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources
1. Financial Requirements by Object 2-36
2. Personnel Requirements 2-37
3. Transfer Payments 2-39
4. Net Cost of Program 2-40

Spending Authorities

A. Authorities for 1990-91 - Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	1990-91 Main Estimates	1989-90 Main Estimates
	Solicitor General Department		
1	Program expenditures	**27,768**	25,716
(S)	Solicitor General - Salary and motor car allowance	**49**	48
(S)	Contributions to employee benefit plans	**2,066**	1,921
	Total Department	**29,883**	27,685

Votes - Wording and Amounts

Vote	(dollars)	1990-91 Main Estimates
	Solicitor General Department	
1	Solicitor General - Program expenditures, the grants listed in the Estimates and contributions	**27,768,000**

Program by Activities

(thousand of dollars)	1990-91 Main Estimates					1989-90 Main Estimates
	Authorized person-years*	Budgetary			Total	
		Operating	Capital	Transfer payments		
Ministry Secretariat	230	22,693	700	4,221	27,614	26,012
Review Agencies	26	2,211	58	0	2,269	1,673
	256	24,904	758	4,221	29,883	27,685
1989-90 Authorized person-years	252					

* See figure 17 page 2-38 for additional information on person-years.

B. Use of 1988-89 Authorities - Volume II of the Public Accounts

Vote	(dollars)	Main Estimates	Total Available for Use	Actual Use
	Department			
1	Operating Expenditures	24,664,000	27,959,083	26,421,088
(S)	Solicitor General - Salary and motor car allowance	46,000	38,967	38,967
(S)	Contributions to employee benefit plans	1,791,000	1,851,000	1,851,000
	Total Department - Budgetary	26,501,000	29,849,050	28,311,055

Section I
Program Overview

A. Plans for 1990-91
1. Highlights

Program priorities will include:

- To complete the Secretariat mission statement and implement this mission throughout the organization as a strategic framework for future planning, management, policy and program development in support of the Solicitor General and Ministry Agencies;

- To advise the Solicitor General on strategic issues related to his responsibilities for the RCMP, CSIS, CSC, NPB and the Review Agencies including strategies for public safety and protection;

- To develop, review, and implement corrections legislation and policy to strengthen protection of the public and improve coordination and information sharing in the corrections sector (see pages 2-8, 2-18 and 2-28);

- To develop a Government response to the forthcoming report of the Special Committee of the House of Commons on the CSIS Act and the Security Offences Act (see pages 2-19 and 2-27);

- To support the Solicitor General's lead role for the federal government with respect to Canadian domestic security and counter-terrorism(see pages 2-19 and 2-27);

- To develop strategies for consultation and negotiation with the provinces which support government initiatives for federal/provincial relations (see page 2-15);

- To develop policing and corrections legislation, policies, programs, and information in support of the Federal Government social and criminal justice priorities (see pages 2-18, and 2-28);

- To strengthen coordination in the federal and national systems of policing and corrections through application of the results of research and development and provision of technical support for the resolution of current and emerging issues (see pages 2-18 and 2-28);

- To implement a public information program which explains Ministry mandate, roles and responsibilities, and sets a positive environment for Ministry operations, and promotes community and voluntary sector participation in Ministry policy and program development.

2. Summary of Financial Requirements

Figure 5: Financial Requirements by Activity

(thousands of dollars)	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Change	For Details See Page
Solicitor General Secretariat	27,614	27,086	528	2-25
Review Agencies	2,269	1,991	278	2-33
	29,883	29,077	806	
Person-years Controlled by TB	256	259	(3)	
Other	10	10	-	
	266	269		

See Figure 17 page 2-38 for additional information on person-years.

Explanation of Change: Financial requirements for 1990-91 are $ .8 million or 2.8% higher than 1989-90 forecast expenditures. This is due primarily to:

- a decrease of 8 person-years and $ .4 million associated with the continuing PY reductions;
- an increase of 2 person-years and $ .1 million related to the expanded mandate of the Correctional Investigator;
- an increase of 3 person-years and $ .6 million related to the establishment of the National Security Coordination Centre; and
- an increase of $ .4 million for additional salary costs.

Explanation of 1989-90 Forecast: The 1989-90 forecast which is based on information available to management as of January 4, 1990 is $ 1.4 million higher than Main Estimates (see Authorities for 1989-90 - Part III of the Estimates). The difference reflects the following items:

- approval in Supplementary Estimates (C) of 4 person-years and $ .6 million for the establishment of a National Security Coordination Centre; and

- approval in Supplementary Estimates (C) of 3 person-years and $ .4 million related to the expanded mandate of the Correctional Investigator;

- forecast salary costs of $ .4 million higher than provided for in Estimates.

B. Recent Performance

1. Highlights

In addition to the plans identified in the 1989-90 Expenditure Plan some items of significance were:

The Security Sector:

- The National Security Coordination Centre (NSCC) was established within the Secretariat to provide a strengthened mechanism for government-wide coordination of terrorism policy and incident response through the implementation of the National Counter-Terrorism Plan and for provision of enhanced support for the Security Advisory Committee (see pages 2-19 and 2-27);

- The Secretariat established a small division within the Police and Security Branch to coordinate the government participation in the Parliamentary Review of the CSIS Act and the Security Offences Act. The Division works closely with other areas of the Secretariat, with CSIS, the RCMP, the Privy Council Office and other government departments as required (see pages 2-19 and 2-27).

The Policing Sector:

- The Solicitor General sought and obtained from Treasury Board Ministers a mandate for negotiation of the renewal of the federal/provincial/territorial agreements for the delivery of RCMP policing services, all of which expire on March 31, 1991. A letter

of offer for renewal of the agreements has been delivered to the various contract jurisdictions and negotiations for an early settlement are being actively pursued;

- In response to emerging needs and priorities, the Secretariat enhanced its level of support for the committee of federal deputy ministers responsible for coordination of federal law enforcement (see pages 2-19 and 2-27);

- Crime Prevention Week 1989 was presented and Solicitor General Crime Prevention Awards were presented to 40 individuals and organizations in recognition of outstanding contributions to Crime Prevention.

The Corrections Sector:

- With CSC and NPB, the Secretariat began a coordinated and comprehensive response to major initiatives such as the Correctional Law Review, the Sentencing Commission Report, and the Daubney Committee Report. Drawing on the results and recommendations of these initiatives, the Secretariat, with the Agencies, will examine proposals for legislative and policy development to improve public safety and protection;

- The Office of the Correctional Investigator (OCI), with the support of the Secretariat, developed and received approval for proposals for an expansion of mandate to include parole-related matters. The Secretariat also supported the OCI in developing and obtaining approval for the additional resources necessary to discharge this expanded mandate (see pages 2-28, 2-32 and 2-34).

Management Initiatives:

- To ensure operational effectiveness the Program carried out a comprehensive review of human resource issues and priorities resulting in strategies to manage downsizing (by 21 person-years over three fiscal years), redeploy resources to meet priority needs, and acquire additional resources for major policy initiatives. Implementation of the recommendations of the review resulted in:

  a) reductions of 17 person-years to management support functions to be offset by productivity improvements, increased contracting out for support services, and structural change;

  b) internal redeployment of resources to meet priority needs in corrections policy, RCMP contract negotiations, federal law enforcement review and communications support to the Solicitor General;

c) development of proposals for additional resources for implementation of the National Counter-Terrorism Plan including enhancement of the National Security Coordination Centre and expansion of the mandate of the Correctional Investigator to include parole-related matters.

Major achievements within the Program for 1988-89 included:

The Security Sector:

- Implementation of recommendations from the report of the Independent Advisory Team on CSIS continued;
- Preparations for the Parliamentary Review of the CSIS Act and the Security Offences Act were undertaken (see pages 2-19 and 2-27);
- The Secretariat began implementation of the National Plan for Counter-Terrorism (see pages 2-19 and 2-27);
- The Secretariat, with Emergency Preparedness Canada, began translating the provisions of the Emergencies Act into Ministry requirements and operational procedures to support the Solicitor General's responsibilities for public order emergencies.

The Policing Sector:

- Mutually acceptable terms and conditions were negotiated with New Brunswick officials regarding the use of the RCMP to provide highway traffic enforcement;
- The Secretariat, with the Canadian Centre for Justice Statistics, continued development of a national police costs database for use by the Federal and provincial governments to support planning and policy development for the delivery of police services (see pages 2-19 and 2-27);
- Crime Prevention Week 1988 was presented and Solicitor General Crime Prevention Awards were presented to 41 individuals and organizations in recognition of outstanding contributions to crime prevention;
- The Secretariat continued to coordinate Ministry activity for the National Drug Strategy and developed and implemented research and programs to reduce drug demand and abuse (see pages 2-19 and 2-27).

The Corrections Sector:

- The Parole Decision-Making Research Study, being carried-out by the Secretariat, validated a statistical risk prediction system for National Parole Board use (see pages 2-20 and 2-28);

- With the Correctional Service of Canada, the National Parole Board and provincial and territorial corrections agencies, the Secretariat undertook a major review of sex offender treatment programs (see page 2-21);

- The Secretariat led in drafting legislative proposals in three areas; the Parole Act and the Penitentiary Act; the Criminal Records Act and the Correctional Investigator Act (see page 2-20);

- The Secretariat conducted a major study of Female Offenders in support of the CSC Task Force on federally-sentencedwomen.

2. Review of Financial Performance

Figure 6: 1988-89 Financial Performance

(thousands of dollars)	1988-89		
	Actual	Main Estimates	Change
Ministry Secretariat	25,201	24,913	288
Review Agencies	3,110	1,588	1,522
	28,311	26,501	1,810
Person-years Controlled by TB	253	244	(9)
Other	12	14	2
	265	258	(7)

Explanation of Change: The change between Main Estimates and actual expenditures for the Review Agencies is attributable to the approval of the RCMP Public Complaints Commission in Supplementary Estimates. These expenditures accounted for $1.7 million and 13 person-years.

C. Background

1. Introduction

The Solicitor General Program has two components: the Ministry Secretariat and the Review Agencies. The Secretariat is headed by the Deputy Solicitor General. Its roles and responsibilities derive from the Deputy's mandate to provide strategic and corporate advice to the Solicitor General and to support the Solicitor General in his collective management and policy responsibilities, and his responsibilities before Parliament and Cabinet.

To ensure independence and to enhance their public visibility, the review agencies have been situated outside the agencies to which they relate. In previous years the review agencies component comprised the Correctional Investigator, the Inspector General of CSIS, the RCMP External Review Committee and the RCMP Public Complaints Commission. The External Review Committee moved to a separate program with a separate Part III document for 1988-89. The Public Complaints Commission became a separate program on April 1, 1989 and, therefore, produced a separate Part III document for 1989-90. Program activity structure is illustrated in Figure 7.

Figure 7: Program Activity Structure

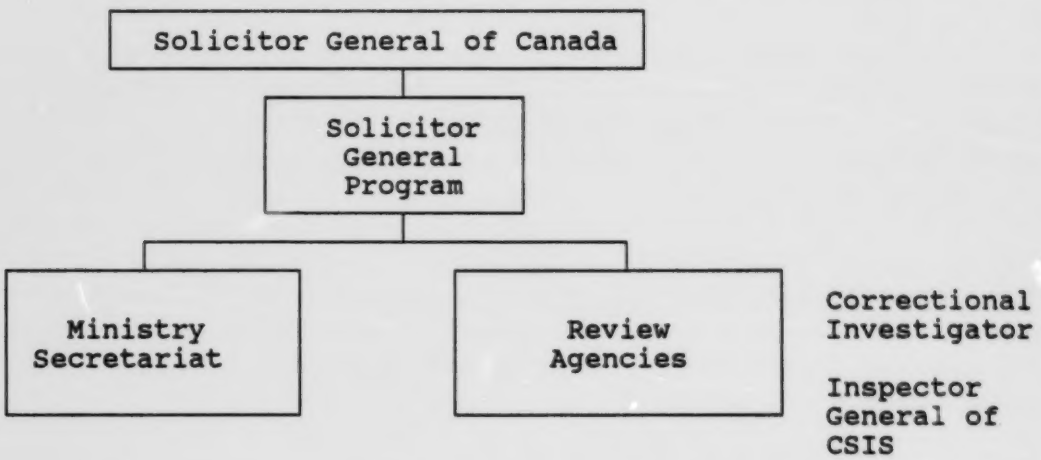

2. Mandate

The Solicitor General's legislative, policy and program delivery responsibilities form the basis for the Solicitor General Program. The Ministry of the Solicitor General was established in 1966 under the provisions of the Department of the Solicitor General Act.

Over the past several years, the mandate of the Solicitor General and his Ministry has undergone significant change. Perhaps most important has been the Canadian Security Intelligence Service (CSIS) Act creating CSIS, the Inspector General of CSIS, and the Security Intelligence Review Committee as well as setting out specific responsibilities and accountabilities for the Solicitor General and his Deputy. The CSIS legislation also included the Security Offences Act which confirms RCMP responsibilities for enforcement of laws concerning security offences.

Consistent with government-wide emphasis on greater accountability, and particularly in consideration of RCMP accountability issues that had arisen in the 1970's resulting in the Marin Commission of Inquiry, two new review bodies, the External Review Committee and the Public Complaints Commission were created in 1986.

Under the Departmental Act, the Solicitor General has responsibility for federal matters relating to:

- Reformatories, prisons and penitentiaries;
- Parole and remissions;
- The Royal Canadian Mounted Police; and
- The Canadian Security Intelligence Service.

The Solicitor General is also responsible for the Correctional Service of Canada and the National Parole Board and for administration of the Department of the Solicitor General Act, the Royal Canadian Mounted Police Act, the Penitentiary Act, the Parole Act, the Prisons and Reformatories Act, the Canadian Security Intelligence Service Act, the Security Offences Act, the Criminal Records Act and the Transfer of Offenders Act. The Solicitor General is responsible for discharging specific operational responsibilities under such acts as the Identification of Criminals Act, the Diplomatic and Consular Privileges and Immunities Act, the Immigration Act, the Criminal Code and the new Emergencies Act which are otherwise administered by other departments. The Solicitor General has the lead responsibility for the Federal Government in relation to policing, security, corrections and parole.

3. Program Objective

The objectives of the Solicitor General Program are:

- to provide overall policy direction to the programs of the Department (Ministry Secretariat);
- to investigate, attempt to resolve through administrative action, and report on complaints from or on behalf of offenders under federal jurisdiction (Correctional Investigator);
- to monitor, review, and report on operational activities of the Canadian Security Intelligence Service (I.G. CSIS).

The objectives of the Ministry Secretariat are under review. Additional information on this issue is provided on page 2-24 of this document.

4. Program Organization For Delivery

The Deputy Solicitor General and the Correctional Investigator report independently to the Solicitor General. The Correctional Investigator reports through the Solicitor General to Parliament. The Inspector General of CSIS is responsible to the Deputy Solicitor General. He submits his certificates and reports to the Solicitor General.

The Secretariat Head Office is in Ottawa. The Regional Offices are located in Moncton, Montreal, Toronto, Saskatoon and Vancouver. The organization has three branches (Police and Security, Corrections and Planning and Management) each reporting to the Deputy Solicitor General. The Communications Group also reports to the Deputy Solicitor General.

The Secretariat will continue to provide centralized administrative and management support services for the components of the program and for the RCMP External Review Committee and the RCMP Public Complaints Commission. Organizational structure and resource requirements for the Program are illustrated in Figure 8.

Figure 8: Organization and Resource Requirements for 1990-91

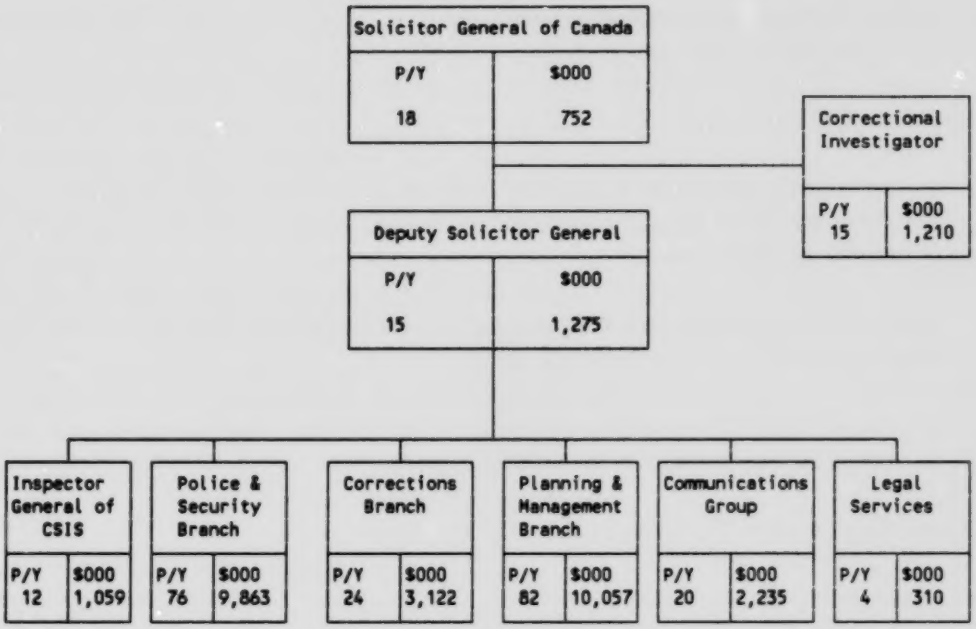

Includes controlled and other person-years.

D. Planning Perspective

1. External Factors Influencing the Program

Deficit Reduction: The Government commitment to deficit reduction and economic renewal will generally mean that new initiatives will have to be cost-neutral or funded from existing resources. Departments will be expected to absorb cost increases for ongoing programs. Increased efficiency and effectiveness will, therefore, be a priority as the Secretariat and the Ministry attempt to deal with increasing workloads within a tight fiscal framework.

Increased Ministerial Authority and Accountability (IMAA): Probity, sound management practice, effective planning, resource management and performance assessment are the cornerstones of the federal policy for IMAA. The IMAA policy has important implications for the Ministry of the Solicitor General, with four resource

intensive and independent agencies, four review agencies and a Secretariat. Effective Ministry-wide planning and coordinated performance monitoring and reporting take on particular importance in the complex Ministry operating environment and, therefore, represent a key priority for the Secretariat.

Federal-Provincial Relations: Federal-provincial consultations will be shaped by the fiscal environment. Provincial concerns about federal economic policies and the management of provincial deficits may create reluctance to participate in national programs or to provide the social and community services upon which some national policies would depend. The Ministry will, therefore, have to develop consultation strategies which involve its partners in policy and program development, respect roles and responsibilities and the obstacles its partners may face in the current environment. In this context the Ministry must continue negotiations on RCMP contracts, security enforcement, procedures under the National Counter-Terrorism Plan, and information-sharing in corrections and policing. Of particular importance, for better information and information-sharinggiven the rapid evolution of information technology, will be information management strategies which recognize current privacy and other legislation and regulations with respect to records, administrative, and research data.

Public Attitudes and Expectations: Public attitude data confirm growing public concern about violent crime and recurrent demands that the Government develop special measures to deal with the release of dangerous offenders. There is also persistent skepticism regarding the effectiveness of the criminal justice system in ensuring public safety and security. Public attitudes reflect a growing intolerance of violence and concern about safety which the aging of the Canadian population may serve to intensify even as crime growth rates stabilize or decline. Growing concern about violent crime will continue to shape the criminal justice agenda. The intense public scrutiny of the corrections system over the past years may mean that the Ministry will be particularly vulnerable to public response to incidents in this sector, however rare they may be. The police sector will also continue to be under close public scrutiny from several perspectives: allegations of misuse of force (including high speed chase); effectiveness in preventing and solving violent crime such as serial murders; police independence; and sensitivity of police towards multicultural and native communities.

Several recent highly publicized reports have emphasized the need to rebuild public trust in the criminal justice system. Restoring confidence will require demonstration by the Government and the Ministry that the criminal justice system and proposed reforms strengthen public protection and that measures have been taken to reduce the impact of crime. In the context of the Charter, criminal justice reform will demand examination of the extent to which the disadvantages some groups confront in interacting with the criminal justice system are redressed to ensure that the application

of the law is equal. Restoring confidence will also demand a commitment by the Ministry to public participation in the policy development process and to the provision of information the public needs to understand the criminal justice system and reforms to it. The Ministry must also ensure that public views, beyond those expressed by particular interest groups, are monitored and understood in the development of public policy.

Social Justice: Government priorities for official languages and employment equity will demand continuing attention to Ministry recruitment and administrative policies. National issues such as Aboriginal justice, family violence, and related issues of child sexual assault, and drug abuse will demand an effective and coordinated Ministry response. Consultations on Aboriginal self-government will continue to present a policy challenge to the Ministry. Refugee determination and multiculturalism will remain high priority issues with significant impact on the Ministry. Initiatives in these areas will require the development of innovative funding strategies and policy frameworks which respect jurisdictions and ensure that responsibilities are shared appropriately. Of particular importance will be the implications of the Charter of Rights and Freedoms for policing, corrections and security intelligence. Given the responsibilities and statutory powers of the agencies, the Ministry must, in respecting the Charter, balance the protection of society and its individual citizens with the protection of the rights of those suspected, alleged or judged to be in conflict with the law.

Security: The ongoing work for Parliamentary review of the CSIS Act and the Security Offences Act will continue to dominate the security policy agenda over the next 12 to 18 months. The Secretariat must continue to support the Solicitor General and the Government during the review and must prepare proposals for a Government response to the review, following the report of the Special Committee of the House of Commons. The recommendations of the Independent Advisory Team on CSIS have been largely implemented but the Secretariat will continue to advise the Solicitor General on required policy initiatives in the security policy area, in particular with respect to ministerial direction to CSIS. The Secretariat must also advise the Solicitor General and the Government on national security issues and on the National Counter-Terrorism Plan and implement the Plan in cooperation with other federal departments, the provinces and territories.

Policing and Law Enforcement: Growing public concerns about violence are reflected in major voluntary sector and municipal initiatives on drug abuse, crime prevention and victims of crime, including family violence. Several recent national conferences and a major international conference on these issues have crystallized public concerns. The Secretariat will have to continue its work with its federal partners, the provinces, municipalities and voluntary sector to implement the National Drug Strategy and to

develop programs and services for the prevention and reduction of violence particularly for those groups (e.g. women, children, Natives) most vulnerable to its consequences. In response to Canada's ethnic mix and changing patterns of immigration, and consistent with the Government's multiculturalism policy, the RCMP has developed plans to strengthen multicultural policing. The Secretariat must work with the RCMP, other police services and with other government departments and agencies, particularly the Ministry of State for Multiculturalism, to develop policies and programs which support implementation of these plans.

Renegotiation of the 1990-91 contracts for RCMP services will demand coordinated efforts by the Secretariat and RCMP to examine national policing needs, provincial needs and concerns, and the financial implications of existing and alternative arrangements. Federal Deputy Ministers continue to emphasize the need for effective coordination and clarification of roles and responsibilities in federal law enforcement. The fiscal environment has made even more urgent the need to rationalize federal law enforcement activities. The Secretariat must continue efforts to enhance its support for the Committee of Deputy Ministers responsible for this work.

Nationally, the Secretariat, through the Police Information Technology Centre, must respond to growing demands from the police community for strategic and technical support for better information sharing and exchange and effective communications, not only with respect to policing but also in support of national counter-terrorism coordination. This will require that the Secretariat work with the Ministry Agencies, the Department of Justice and the Canadian Centre for Justice Statistics, the provinces and the Canadian Association of Chiefs of Police. Provision of policing, crime prevention, and victims services for the elderly and for Native, northern and isolated communities will present major challenges for policy and program development for which the Secretariat must provide leadership.

Corrections: Surveys are showing increased public concern about the correctional system, particularly with respect to violent offenders. Following several years of close public scrutiny, the Ministry will face pressure for correctional reform particularly with respect to conditional release. The Secretariat must continue to advise the Solicitor General on legislative reform, and work with CSC, NPB and the Department of Justice to develop policies and programs which emphasize reduction of public risk in release decisions.

Particular attention must be given to the needs of Aboriginal offenders and female offenders. In April 1989, the Solicitor General released the report of the Task Force an Aboriginal Peoples in Federal Corrections. CSC has established a Task Force on Federally Sentenced Women to examine the management of federal female offenders from sentence commencement to warrant expiry and to develop policy to guide this

process. The Task Force reported in December 1989. The Secretariat must work with CSC and NPB to provide research support to the Task Force, respond to the reports, and develop implementation strategies in response to the recommendations.

2. Initiatives

The following new initiative was undertaken since the last report in Part III:

Corrections Policy and Legislation: In 1989-90 the Secretariat, with CSC and NPB, began a coordinated and comprehensive review of recent and important initiatives in the corrections sector as a framework for development of policy and legislative proposals to improve public safety and protection. Major elements of this work include:

- integration of the results of the Correctional Law Review (CLR) with propsals for legislative reform and strategic policy development. The results of the CLR must also be integrated with policy and program analysis as a framework for improvements in corrections program and service delivery;

- assessment of the recommendations of the Sentencing Commission Report. These recommendations could have a profound impact on corrections, particularly conditional release and on the size and nature of inmate populations and must, therefore, be considered carefully for future policy legislative and program development;

- consideration of the Daubney Committee recommendations which give impetus to initiatives for improving corrections and sentencing and the production of the public, particularly from violent offenders, while emphasizing that there has been an over-reliance on imprisonment for other types of offenders;

- consolidation of the recommendations of various coroners inquiries as a framework for continuing development of proposals to enhance communication, information exchange, and integration among correctional, other criminal justice, community, social and health programs and services.

Within this framework the Secretariat will work closely with Ministry Agencies, the Department of Justice and its partners in the provinces and voluntary sectors to develop a comprehensive approach to issues raised and to the possible reform of sentencing, corrections and parole.

3. Update on Previously Reported Initiatives

CSIS Act Five Year Review: The Secretariat completed preparatory work for the Parliamentary Review of the CSIS Act and the Security Offences Act. The Solicitor General, the Deputy Solicitor General, the Commissioner of the RCMP, the Director of CSIS, the Inspector General of CSIS and the Assistant Deputy Solicitor General (Police and Security) have appeared before the Special Committee of the House of Commons. The Secretariat will continue to support the government participation in the Parliamentary Review and will coordinate development of the government response to the report of the Special Committee, which is expected during the summer of 1990.

Counter-Terrorism: The Secretariat established the National Security Coordination Centre to provide enhanced support for the Solicitor General in his lead Minister responsibilities for counter-terrorism. The NSCC began work on key priorities which include: enhanced coordination, policy support and advice for the interdepartmental work of the Security Advisory Committee; implementation and updates to the National Counter-Terrorism Plan; development, delivery and coordination of national training and exercises related to counter-terrorism in consultation with other federal departments and agencies and provincial governments; coordination for the government's handling of major incidents; and the development and implementation of strategic and operational communications plans for counter-terrorism and provision of strategic communications advice during incidents.

Comprehensive Review of Federal Law Enforcement (FLEUR): The Secretariat strengthened support provided for the work of the Committee of Deputy Ministers responsible for achieving better coordination and stricter accountability in the federal law enforcement system. Work continued to develop minimum standards for training of law enforcement officers, guidelines for possession and use of firearms by law enforcement officers and granting of powers and creation of model accountability systems. In support of coordination, an Interdepartmental Committee of Law Enforcement Managers (ICLEM) was established and a quarterly news bulletin "DOSSIERS" for federal law enforcement personnel was provided.

Federal Resources Employed in National Policing (FRENP): The Federal Provincial data base on policing costs is now well underway. The data base integrates police budgets and salary data, Uniform Crime Reports, and census data for every provincial and municipal police department in Canada. In 1989-90, the data base was further developed to include the provision of policy-oriented reports to police departments and federal, provincial and municipal officials responsible for policing and law enforcement. This integrated data base will now be an ongoing resource available through the Canadian Centre for Justice Statistics to support cost effective management of policing in Canada.

Police Information Technology Centre (PITC): In 1989-90 PITC, initiated by the Secretariat, completed a Data Element Dictionary as a basis for future modernization of CPIC and municipal and provincial police operational systems. In 1990-91 PITC will play a lead role in sponsoring a symposium to identify police training requirements for information technology.

National Drug Strategy: The Secretariat continued policy and program development, research and experimentation to reduce and prevent drug abuse and to coordinate and monitor the Solicitor General's drug activities which include initiatives by the RCMP and CSC. With the RCMP, Justice and other federal departments, the Secretariat continued work to develop measures needed to implement the new U.N. Convention against Illicit Drug Trafficking and other international initiatives to curb illicit drug abuse and trafficking. In cooperation with the Canadian Association of Chiefs of Police the Secretariat supported the development of a major Drug Video for use in schools across the country as a vehicle for drug education. Packages of 3 videos were distributed to all police forces across Canada in sufficient numbers so that a set could be left in each school after the police drug prevention presentations. Resource materials are being developed for use by the police in drug prevention presentations to the more "at risk" groups. For enhanced enforcement, with the objective of assisting the police to make more effective use of the Proceeds of Crime (Bill C-61) legislation, the Secretariat is completing a major research report on money laundering. This report will be made available to enforcement and regulatory agencies and will serve to assist us to monitor the application of Bill C-61. In collaboration with CSC, the Secretariat developed and pilot tested a computerized survey instrument for assessing drug/alcohol abuse in the penitentiary population.

Missing Children: The reports on the Missing Children research were published and widely disseminated during 1989-90. Further research is now underway to support the growing role of the RCMP Missing Children Registry in providing support to the police, social agencies and the private sector in responding to missing children.

Parole Act and Penitentiary Act: Development of proposals for modifying the Parole Act and the Penitentiary Act continued. These amendments would affect parole eligibility, the frequency of case reviews and hearings, remission, mandatory supervision, day parole, temporary absence and post-release supervision.

Criminal Records Act: The Criminal Records Act is legislation under which federal clemency powers are exercised. A Bill received first reading in the House in 1988 which would amend the Act to affect eligibility for a pardon in the instances of convictions for drug and alcohol offence. Pardon notification procedures would also be amended. Re-introduction of the Bill is planned upon completion of current consultations.

Correctional Investigator Act: The Correctional Investigator Act received first reading by the House. This legislation would create the Correctional Investigator in a free standing statute, expand the office's mandate and increase its independence. Re-introduction of the Bill is planned upon completion of current consultations.

Conditional Release and Mandatory Supervision: The Secretariat continued preparations for the three-year Parliamentary review of the Bill C-67 (detention provisions) including participation in an evaluation study being coordinated by NPB and CSC.

Parole Research: The major program of research on parole focused particularly on the critical matter of risk prediction. A prediction tool, commonly referred to as the Statistical Information on Recidivism (SIR scale), was validated for use by CSC and NPB as an aid in determining release risk. The Secretariat continued to assist in the training of CSC and NPB staff in the completion and interpretation of the instrument as well as the development of policy regarding the use of the risk score in the context of the parole decision-making process and NPB decision policies. Further work to develop a prediction instrument for use with Native offenders as well as to develop a satisfactory instrument for predicting violent recidivism, is under way.

Sex Offender Treatment Review: In response to Recommendation No. 30 of the Pepino inquiry, a working group composed of representatives of the Secretariat (Chair), CSC and NPB undertook a review of sex offender treatment programs throughout Canada. The working group gathered extensive research and program information on sex offender management and treatment, and met with practitioners in all parts of the country. A draft final report describing the findings of the review and outlining directions for further program and policy development has been prepared.

Victims of Crime: Assistance was provided to the RCMP, other police services and community groups to promote and develop model victims service projects and identify the needs of special groups of victims. Information was disseminated to police, federal, provincial, private and voluntary sector organizations through User Reports, publications, conferences, training sessions and travelling exhibits. The Secretariat, NPB and CSC continued work to develop a policy for victims of crime in the corrections and release processes.

Family Violence: Research and demonstration projects continued to promote coordinated and cooperative multi-agency approaches to family violence at the community level. The growing need for interdisciplinary action in the areas of professional awareness and education, prevention, intervention and treatment programs involving the criminal justice and social service sectors continued to be stressed. Support was provided for various innovative training and education activities to assist

policing and law enforcement agencies effectively deal with the complex problems of violence within families and perpetrated against especially vulnerable sectors of society.

In 1990-91, the priority is on assisting provincial jurisdictions develop family violence tracking capabilities as an ongoing information base to support policy, program and service development in the area of family violence, including child abuse, spouse assault and elder abuse. Efforts will continue to focus on enhancing police response and intervention strategies in urban, rural and native settings with an emphasis on improved information management as an effective tool for tracking cases on an ongoing basis and managing family violence issues in the long-term.

Aboriginal Peoples: Efforts continued to reduce Aboriginal over-representation in prisons and target policing and corrections programs to the needs of Aboriginal communities. The Secretariat, with Justice and Indian and Northern Affairs, worked to develop a comprehensive federal policy for delivery of policing services to Indian peoples. Research and experimentation continued to develop and test strategies appropriate for Aboriginal communities to reduce and prevent violence, prevent substance abuse, improve services for victims of crime and assume policy and administrative responsibility for elements of corrections. Efforts to define the scope of the Solicitor General's obligations under the James Bay and Northern Quebec Agreement were undertaken in cooperation with Indian and Northern Affairs. The Secretariat also worked with CSC to develop programs and services for Aboriginal offenders including pre-release programs and post-release community corrections strategies.

The Secretariat continued to contribute to the Indian Policing Policy Review being carried out by the Department of Indian Affairs and Northern Development and to provide assistance and support for the Task Force on Natives and the Criminal Justice System being carried out by the federal government and the Province of Alberta as a framework for development of improved policing services for Native communities.

Women in Conflict With the Law: Efforts continued to refine the Ministry's policies respecting women and corrections through consultations with Justice and the voluntary sector, testing of selected and innovative community-based services for women, and support to the Aboriginal Women's Caucus. The Secretariat also continued to examine potential strategies for "women at risk" consistent with the Solicitor General's responsibilities for national corrections and policing.

E. Program Effectiveness

The effectiveness of the Solicitor General program is measured principally through the audit and evaluation of program components to determine the continued relevance and degree of attainment of program objectives. To ensure that audit and evaluation contribute to and sustain improved efficiency and effectiveness the Secretariat has established the Management Review Committee (chaired by the Deputy Solicitor General and comprising the Assistant Deputy Solicitors General) which establishes priorities for audit and evaluation, allocates resources, reviews results and determines the need for follow-up action. Periodically, the Committee also directs that follow-up audits be carried out to assess the extent to which managers have implemented recommendations flowing from audit and evaluation. In reviewing the results of audits and evaluations the Management Review Committee ensures that recommendations and follow-up action reflect the strategic direction set for the Secretariat.

Section II
Analysis by Activity

A. Ministry Secretariat

Objective

To provide overall policy direction to the programs of the Department:

The Secretariat is continuing to review its program objectives as part of work to develop a new Operational Planning Framework (OPF). Revised objectives and the new OPF will be supportive of the Secretariat efforts to support the Solicitor General in the full range of his responsibilities to Cabinet, Parliament and the public as lead Minister for security, policing and corrections. The Secretariat supports the Solicitor General in setting direction for the Ministry, and ensuring that the programs of the Ministry reflect ministerial policies and priorities.

Description

The Secretariat provides strategic and corporate advice for the Solicitor General, and the Deputy Solicitor General; develops police and security policy and advice; develops counter-terrorism policy including development, coordination, and implementation of the National Counter-Terrorism Plan, develops corrections policy and advice; provides executive, communications, legal, planning and resource management, financial and administrative services.

Resource Summaries

The Ministry Secretariat activity accounts for approximately 92% of the total 1990-91 program expenditures and 90% of person-years.

Figure 9: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1990-91		Forecast 1989-90		Actual 1988-89	
	$	P/Y	$	P/Y	$	P/Y
Executive	2,027	33	2,013	33	2,235	27
Police and Security	9,863	76	7,549	74	5,870	59
Corrections	3,122	24	3,035	24	2,973	26
Planning and Management	10,057	82	12,227	90	11,871	97
Communications	2,235	20	2,123	19	2,138	22
Legal Services	310	4	139	4	114	2
	27,614	239	27,086	244	25,201	233

Person-year figures include controlled and other person-years.

Figure 10: 1988-89 Financial Performance

(thousands of dollars)	1988-89		
	Actual	Main Estimates	Change
Ministry Secretariat	25,205	24,913	288

Performance Information and Resource Justification

The Secretariat operates within the constraints of a relatively small resource base which enables it to provide information, advice and service to the Solicitor General through basic ongoing functions of policy advice and analysis, research and experimentation, strategic and operational planning, coordination, communications, management review, program management and administration.

The Secretariat also is frequently directed by Government to undertake new initiatives or enhanced major activity related to ongoing initiatives. As a result, the Secretariat resource base is adjusted to reflect the resource demands of these priority initiatives. If these initiatives evolve to become an ongoing element of the Secretariat program, the resource base is permanently adjusted. Tables 1 to 4 provide summaries of Secretariat resource deployment and priorities for 1990-91.

TABLE I - POLICE AND SECURITY BRANCH

Products/Services	Summary of Priorities	Resources 1990-91 P/Y	Resources 1990-91 $000
Policing and Law Enforcement Policy and Legislative Development, Information, Analysis and Advice, Statutory Responsibilities	Policing • RCMP Contract Negotiations; • Federal Law Enforcement under Review; • National Drug Strategy; • Multi-cultural Policing, Native Policing. • Family Violence; • Victim Services; • Crime Prevention/Community Policing; • Police Information Technology Centre (PITC); • Police Costs Data Base; • Support with respect to ERC/PCC;	25	4,888
Security Policy and Legislative Development, Information, Analysis and Advice, Statutory Responsibilities	Security • Government participation in Parliamentary review of the CSIS Act and the Security Offences Act; • Coordinating the development of government response to the report of the Special House Committee on the CSIS Act and the Security Offences Act; • Review/consolidation of ministerial direction to CSIS; • RCMP/CSIS relations; • Negotiation of Security Offences Act arrangements.	29	2,438
Counter-Terrorism Coordination, Policy Development and Planning National Training and Exercises for Counter-Terrorism	Counter-Terrorism • Implementation and Evaluation of National Counter Terrorism Plan; • Management of the National Security Coordination Centre; • Support for the Security Advisory Committee.	22	2,537
		76	9,863

TABLE 2 - CORRECTIONS BRANCH

Products/Services	Summary of Priorities	Resources 1990-91 P/Y	Resources 1990-91 $000
Policy and Legislative Development, Information, Analysis and Advice.	• Comprehensive Corrections Review; • Review of Bill C-67; • Conditional Release/Mandatory Supervision; • Community Corrections; • Native Offenders; • Female Offenders; • Sex Offender Treatment Review; • National Drug Strategy; • Corrections Information Sharing; • Parole and Penitentiary Act Proposals and Revisions; • Correctional Investigator Act; • Amendments to the Criminal Records Act; • Long-term Offenders;	24	3,122
		24	3,122

TABLE 3 - PLANNING AND MANAGEMENT BRANCH

Products/Services	Summary of Priorities	Resources 1990-91 P/Y	Resources 1990-91 $000
Coordination and Advice on Ministry Planning and Resource Management	• Ministry Strategic and Operational Planning Process; • Ministry Environmental Scan and Strategic Plan; • Advice on Operational Plans and Resource Submissions; • Main Estimates, Supplementary Estimates; • IMAA Proposals.	1	70
Departmental Planning and Administration	• Strategic and Operational Plans; • Resource Allocation and Management; • Management Information Systems and Strategies; • Financial, Administrative, Personnel Services • Planning and Administrative Support for Review Agencies; • Official Languages • Government Security Policy.	49	4,268
Executive Services	• Federal/Provincial Relations; • Cabinet/Parliamentary Affairs; • International Affairs (e.g. 8th UN Congress; • Regional Communications • Voluntary Sector Support and Participation in Ministry Policy and Program Development;	26	5,023
Access to Information and Privacy	• Coordination and Support for Ministry ATIP Requests • Response to Secretariat ATIP Requests/Issues	4	166
Audit and Evaluation	• Internal Audit • Program Evaluation	2	530
		82	10,057

TABLE 4 - COMMUNICATIONS GROUP

Products/Services	Summary of Priorities	Resources 1990-91 P/Y	Resources 1990-91 $000
Public Communication, Information, Analysis and Advice.	• Communications Strategic and Operational Planning; • Effective Communications with the Public and the Media: - Policing and Law Enforcement; - Security; - Corrections and Parole; • Communications in Terrorist Incidents; • Communications Support for Cabinet Approved Initiatives: - Drug Strategy; - Victims; - Family Violence; • Regional Communications.	14	1,721
Ministry Library Services	• Collections Development and Maintenance - Policing and Law Enforcement - Security and Counter-Terrorism - Corrections and Parole • Reference Services • Key Ministry Reports and Publications	6	514
		20	2,235

Figure 11: Details of Secretariat Expenditures

Operational Objective (thousands of dollars)	Planned 1990-91 Person/ Years	Planned 1990-91 Non-Salary Dollars	Forecast 1989-90 Person/ Years	Forecast 1989-90 Non-Salary Dollars	Actual 1988-89 Person/ Years	Actual 1988-89 Non-Salary Dollars
Executive						
Security Sector	33	390	33	390	28	378
A. Ongoing Resp	21	100	21	100	16	200
B. Initiatives						
- CSIS Act Review	8	250	8	250	2	66
Counter-Terrorism						
A. Ongoing Resp.	14	135	14	135	13	111
B. Initiatives						
- National Plan	8	849	4	369	2	40
Policing Sector						
A. Ongoing Resp.	15	1,380	15	1,346	14	1,276
B. Initiatives						
- Fleur	3	90	3	90	1	60
- Frenp	1	190	1	190	1	210
- PITC	2	190	2	190	2	194
- Nat. Drug Strat.	2	500	2	590	2	700
- Missing Children	-	60	-	86	1	100
Corrections Sector						
A. Ongoing Resp.	13	500	13	403	13	288
B. Initiatives						
- Discussion Paper	2	60	3	40	-	-
- Correctional Law Review	-	-	1	100	3	161
- Cond. Rel./Man. Sup.	1	100	1	150	2	100
- Nat. Drug Strat.	1	100	1	60	1	51
- Special Offenders	1	60	1	60	2	60
- Female Offenders	2	200	1	192	2	232
Inter-sectoral Activities						
A. Ongoing Resp.	2	2,500	2	2,500	3	2,500
B. Initiatives						
- Victims	2	400	2	400	3	390
- Family Violence	2	600	2	500	2	200
- Aboriginal Justice	2	500	3	433	2	200
Corporate Services						
- Planning & Systems	11	404	11	404	14	815
- Executive Services	24	990	25	1,175	31	1,140
- ATIP	4	10	4	10	4	10
- Administration	26	1,792	30	1,792	28	1,960
- Personnel	13	101	13	85	13	150
- Management Review	2	360	4	360	4	234
- Legal Services	4	50	4	63	2	43
Communications						
- Communications	14	930	14	582	15	765
- Library Services	6	200	6	200	7	245
	239	13,891	244	13,245	233	12,979

Person-year figures include controlled and other person-years.

B. Review Agencies

Objectives

1. Office of the Correctional Investigator

The Office of the Correctional Investigator investigates and reports on problems of offenders that come within the responsibility of the Solicitor General of Canada.

2. Office of the Inspector General of the Canadian Security Intelligence Service

The Office of the Inspector General of CSIS monitors the compliance by the Service with its operational policies; reviews operational activities of the Service; submits an annual certificate on the Service's operations to the Solicitor General and conducts such reviews of specific activities of the Service as may be directed.

Description

For 1990-91 this activity will consist of two components: the Office of the Correctional Investigator; and the Office of the Inspector General of the Canadian Security Intelligence Service.

Resource Summaries

The Review Agencies Activity accounts for approximately 8% of the total 1990-91 program expenditures and 10% of the total person-years.

Figure 12: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1990-91		Forecast 1989-90		Actual 1988-89	
	$	P/Y	$	P/Y	$	P/Y
Office of the Correctional Investigator	1,210	15	1,059	13	800	10
Office of the Inspector General of CSIS	1,059	12	932	12	604	9
Royal Canadian Mounted Police Public Complaints Commission	-				1,706	13
	2,269	27	1,991	25	3,110	32

Figure 13: 1988-89 Financial Performance

(thousands of dollars)	1988-89		
	Actual	Main Estimates	Change
Office of the Correctional Investigator	800	676	124
Office of the Inspector General CSIS	604	912	308
Royal Canadian Mounted Police Public Complaints Commission	1,706	-	1,706

See page 2-11 for details on Explanation of Change.

Office of the Correctional Investigator: This office was established in 1973 pursuant to the Inquiries Act. The staff investigates complaints, conducts interviews, and regularly visits all penal institutions. By liaising with the Commissioner of Corrections and related agencies, the Correctional Investigator endeavors to resolve complaints by administrative action, and, in effect, acts as an ombudsman for inmates. In the past years the major types of complaints relate to transfers, visits and correspondence, medical and discipline.

Workload and resource requirements are subject to numerous factors such as: volume of complaints received; complexity of the issues involved; investigation time; negotiations required to resolve the issue. In addition, the Solicitor General may request the Office to undertake special investigations into such issues as major prison disturbances. Workload information is illustrated below. For the period 1987-88 to 1989-90 workloads are related to the current mandated responsibilities of the Correctional Investigator. Workload estimates for 1990-91 reflect the anticipated impact of expansion of the mandate of the Correctional Investigator to include parole related matters.

Figure 14: Workload/Volume Data - Office of the Correctional Investigator

Type/Volume	1987-88	1988-89	1989-90*	1990-91*
Complaints Investigated	2,644	3,100	3,600	4,200
Interviews Conducted	1,480	1,500	1,500	2,000
Penal Visits Conducted	250	275	275	320

*Forecast as of January 1, 1990.

Office of the Inspector General of CSIS: The legislation creating the Canadian Security Intelligence Service, which came into force on July 16, 1984, provided for an Inspector General. The Inspector General is appointed by the Governor in Council and is responsible to the Deputy Solicitor General.

The Office of the Inspector General meets its objectives through:

- monitoring and reviewing specific CSIS activities primarily by means of file audits and interviews;

- evaluating the periodic operational reports submitted by the Director of CSIS to the Solicitor General; and

- conducting special reviews and studies or research on matters related to the Service's mandate and operations.

The certificates submitted to the Solicitor General with regard to CSIS operational activities is a key aspect of the Inspector General's statutory duties. The most recent certificate dealt with the CSIS operational report for the April 1, 1988 - March 31, 1989 period, and the Service's compliance with the law and directions issued by the Minister.

In addition to preparing the certificate, the Inspector General undertook or completed a number of major review projects during the 1988-89 fiscal year. Certain of these projects were requested by the Security Intelligence Review Committee (SIRC), while others were initiated in accordance with the Inspector General's own multi-year review plan.

The multi-year plan was established by the present Inspector General shortly following his appointment in July 1988 and focuses on those activities or programs that distinguish CSIS as a security-intelligence agency. It was developed in consultation with the Deputy Solicitor General and the SIRC. The projects planned for the 1989-90 fiscal year were endorsed by the Solicitor General and the multi-year plan has since then been reassessed and updated for the upcoming fiscal year.

Once fully implemented, the multi-year plan will amount to a systematic, comprehensive review of significant CSIS operations. This is considered to be a realistic goal, having regard to the available resources, the Inspector General's other certification, monitoring and consultation activities, and the possibility that he will be given further, priority assignments by the Solicitor General or the SIRC.

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

1. Financial Requirements by Object

Program expenditures by object are presented in Figure 15.

Figure 15: Details of Financial Requirements by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89
Personnel			
Salaries and wages	13,327	13,178	12,245
Other personnel	2,115	2,089	1,890
	15,442	15,267	14,135
Goods and services			
Transportation and communications	2,176	2,100	1,942
Information	946	863	851
Professional and special services	4,826	4,500	4,399
Rentals	217	200	193
Purchased repair and upkeep	435	275	365
Utilities, materials and supplies	852	800	774
All other expenditures	10	10	14
	9,462	8,748	8,538
Total operating	24,904	24,015	22,673
Capital	758	800	1,388
Grants and contributions	4,221	4,262	4,250
	29,883	29,077	28,311

2. Personnel Requirements

Figure 16: Person-Year Requirements by Activity

	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89
Ministry Secretariat	239	244	233
Review agencies:			
Office of the Correctional Investigator	15	13	10
Office of the Inspector General of CSIS	12	12	9
RCMP Public Complaints Commission	-	-	13
	266	269	265

Person-year figures include controlled and other person-years.

Figure 17: Details of Personnel Requirements

	Person-Years* Controlled by TB			Current Salary Range	1990-91 Average Salary Provision
	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89		
Management	38	35	40	59,000 - 132,700	79,215
Scientific and Professional					
Economics, Sociology, and Statistics	16	16	17	16,751 - 75,800	58,303
Library Science	3	3	3	24,255 - 57,502	44,993
Administrative and Foreign Service					
Administrative Services	24	26	29	16,702 - 69,615	44,396
Financial Administration	5	6	7	16,200 - 63,422	41,893
Information Services	9	9	9	16,567 - 64,300	55,824
Personnel Administration	6	7	7	15,669 - 64,513	49,475
Welfare Program	20	18	16	18,130 - 64,300	44,471
Program Administration	50	49	40	16,702 - 69,615	51,398
Computer System Administration	3	3	2	22,310 - 73,032	48,686
Technical	3	3	3	15,415 - 70,384	37,196
Administrative Support					
Clerical and Regulatory	37	39	36	15,778 - 38,728	26,859
Secretarial, Stenographic	42	43	44	15,637 - 38,973	29,625
	256	257	253		

	Other Person-years*			Current Salary Range	1990-91 Average Salary Provision
	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89		
Senior Levels	3	3	-	42,300 - 158,800	113,219
Administrative and Foreign Support	7	7	-	14,810 - 73,032	40,714
	10	10	-		

* **Person-Years** - refer to the employment of one person for one full year or the equivalent thereof (for example, the employment of three persons for four months each). A person-year may consist of regular time personnel (whether in Canada or abroad), continuing and non-continuing, full-time or part-time, seasonal, term or casual employees, and other types of employees.

Controlled person-years are those subject to the control of the Treasury Board. With some exceptions, the Treasury Board directly controls the person-years of departments and agencies listed in the Schedule I, Parts I and II, of the Public Service Staff Relations Act. The Treasury Board does not control person-years related to Ministers' staff appointed pursuant to Section 39 of the Public Service Employment Act and all appointments pursuant to an Order in Council. Also, theperson-years of some departments and agencies may be excluded from Treasury Board control. Controlled person-years are referred to as "authorized" person-years in Part II of the Estimates.

Other person-years are those not subject to Treasury Board control but disclosed in Part III of the Estimates, on a comparative basis with previous years, in support of the personnel expenditure requirements specified in the Estimates.

Note: The person-year column displays the forecast distribution by occupational group of the authorized person-years for the Program. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 1, 1989. The average salary column reflects the estimated base salary including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the occupational group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

3. Transfer Payments

Figure 18: Details of Grants and Contributions

(thousands of dollars)	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89
Grants			
Canadian Association of Chiefs of Police	49,000	49,000	49,000
Canadian Criminal Justice Association	122,500	122,500	122,500
John Howard Society	50,000	50,000	50,000
Authorized After-care Agencies	1,782,649	1,782,649	1,782,649
Total Grant	2,004,149	2,004,149	2,004,149
Contributions			
Payment to the provinces, territories public and private bodies in support of activities complementary to those of the Solicitor General	1,866,851	1,907,639	1,910,748
Core Funding - National Voluntary Organizations	350,000	350,000	335,063
	2,216,851	2,257,639	2,245,811

4. Net Cost of Program

The Estimates of the Program include only those expenditures to be charged to its voted and statutory authorities. Figure 19 provides details of other cost items which need to be taken into account to arrive at the estimated total cost of the Program.

Figure 19: Net Cost of Program for the Year 1990-91

(thousands of dollars)	Main Estimates 1990-91	Add* Other Costs	Estimated Net Program Cost 1990-91	1989-90
Solicitor General Program	29,883	2,545	32,428	30,902

*Other costs include the following: ($000)

- Services provided by Public Works Canada 2,045
- Services provided by Treasury Board 472
- Services provided by Supply and Services 28

Solliciteur général Canada

Budget des dépenses 1990-1991

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1990

En vente au Canada par l'entremise des

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1991-III-43

ISBN 0-660-55607-3

Budget des dépenses 1990-1991

Partie III

Solliciteur général
Canada

Préface

Conçu pour servir de document de référence, le présent plan de dépenses propose à ses utilisateurs différents niveaux d'information pouvant répondre à leurs besoins propres.

Le présent document est composé de deux chapitres. Le premier présente un aperçu des organismes du Ministère qui relèvent du Solliciteur général ou, à travers lui, du Parlement. Le deuxième chapitre est constitué du plan de dépenses visant le Programme du Solliciteur général.

Le plan du Programme est divisé en trois sections. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé de ses plans et de son rendement actuels. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et les autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée des autorisations de dépenser provenant de la partie II du Budget des dépenses et du volume II des Comptes publics, ce qui assure une certaine continuité par rapport aux autres documents budgétaires et permet d'évaluer les résultats financiers du Programme au cours de la dernière année.

Le présent document permettra au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section; le sommaire des besoins financiers présenté à la section I comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

Aperçu du Ministère

Plan de dépenses 1990-1991

Table des matières

A. Rôles et responsabilités 1-3

B. Plans de dépenses du Ministère 1-6

C. Points saillants des plans du Ministère pour 1990-1991

1. Le secteur de la sécurité 1-8
2. Le secteur des services policiers 1-9
3. Le secteur correctionnel 1-12

A. Rôles et responsabilités du ministère du Solliciteur général

Le Solliciteur général est au gouvernement le Ministre responsable de la sécurité nationale et des services policiers, correctionnels et de libération conditionnelle. Le ministère du Solliciteur général comprend quatre organismes distincts, des organismes d'examen connexes et le Secrétariat. Le Sous-solliciteur général, qui est le premier sous-ministre et le principal conseiller du Ministre au chapitre des politiques, dirige et administre le Secrétariat. Le responsable de chaque organisme relève directement du Solliciteur général. Tous les éléments du Ministère sont appelés, de façon collective et individuelle, à contribuer, avec leurs associés des domaines de la justice pénale et de la sécurité, à protéger la société et à lui assurer la paix et l'équité.

Le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) mène des activités de renseignement de sécurité pour le gouvernement du Canada. Il recueille, analyse et conserve des informations et des renseignements sur les activités susceptibles de menacer la sécurité du Canada, fait rapport et donne des conseils au gouvernement du Canada au sujet de ces menaces, et fournit aussi des évaluations de sécurité.

Le **Service correctionnel du Canada (SCC)** applique les peines prononcées par les tribunaux et prépare les détenus pour qu'ils réintègrent la collectivité et deviennent de bons citoyens. Il fournit des services dans tout le pays, non seulement au sein des établissements correctionnels, mais aussi dans la collectivité.

La **Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC)** est un organisme administratif indépendant qui accorde, refuse et contrôle la mise en liberté sous condition des détenus incarcérés dans des pénitenciers fédéraux, et fait des recommandations au sujet du pardon et de l'exercice de la prérogative royale de clémence. La CNLC assume les mêmes pouvoirs et responsabilités, sauf l'octroi de permissions de sortir, à l'égard des détenus sous responsabilité provinciale lorsque la province n'a pas sa propre commission des libérations conditionnelles.

La **Gendarmerie royale du Canada (GRC)** est chargée de faire observer les lois canadiennes, de prévenir le crime et de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité. La GRC remplit les fonctions suivantes : prévenir et déceler les infractions aux lois fédérales et faire les enquêtes appropriées; assurer le respect de la loi et le maintien de l'ordre, ainsi que prévenir et déceler les crimes dans les provinces, les municipalités et les territoires contractants et faire les enquêtes appropriées; fournir des services d'enquête et de protection aux autres ministères et organismes fédéraux; aider tous les organismes canadiens chargés de l'application de la loi en assurant une formation policière spécialisée, ainsi que des services de recherche, de laboratoire médico-légal, d'identification et de traitement électronique des données.

Le **Comité externe d'examen (CEE) de la Gendarmerie royale du Canada** examine certaines catégories de griefs qui lui sont renvoyés par la GRC, et des appels faisant suite au renvoi ou à la rétrogradation de membres de la GRC ou à l'imposition de mesures disciplinaires graves. Le CEE, qui dépose tous les ans un rapport au Parlement, est un tiers neutre qui fournit un examen indépendant et impartial des cas qui lui sont soumis. Le Comité peut, s'il trouve bon de le faire, ordonner des audiences, convoquer des témoins, faire prêter serment et recevoir des éléments de preuve ou des informations. Les conclusions et les recommandations du président ou du Comité sont envoyées aux parties et au Commissaire de la GRC.

La **Commission des plaintes du public (CPP) contre la Gendarmerie royale du Canada** assure un examen transparent et objectif des plaintes formulées par le public à l'égard de la conduite de membres de la GRC. La CPP donne des informations au public sur son mandat et ses services, étudie les plaintes déposées par le public concernant la conduite de membres de la GRC, effectue des enquêtes, convoque des audiences publiques, établit des rapports dans lesquels elle énonce ses conclusions et ses recommandations, et fait des recherches et élabore des principes directeurs pour améliorer le processus de traitement des plaintes.

Le **Secrétariat** aide le Solliciteur général à assumer toutes ses responsabilités vis-à-vis du Cabinet, du Parlement et du public en tant que principal ministre chargé de la sécurité et des services policiers et correctionnels. Le Secrétariat prête également son concours au Solliciteur général pour établir l'orientation du Ministère et pour veiller à ce que les programmes soient conformes aux lignes de conduite et aux priorités ministérielles.

Le **Bureau de l'Inspecteur général du SCRS** veille à ce que le Service se conforme à ses règles de fonctionnement, surveille les opérations du Service, remet chaque année au Solliciteur général un certificat sur les opérations du SCRS et examine sur demande des activités particulières du Service.

Le **Bureau de l'Enquêteur correctionnel** fait enquête, sur l'initiative de l'Enquêteur correctionnel ou à la demande du Solliciteur général, ou encore après que des plaintes ont été déposées par les détenus ou en leur nom, au sens où l'entend la Loi sur la libération conditionnelle, et fait rapport sur les problèmes des détenus relevant de la compétence du Solliciteur général du Canada en ce qui touche leur incarcération dans les pénitenciers ou leur surveillance lorsqu'ils bénéficient d'une permission de sortir, d'une semi-liberté, d'une liberté conditionnelle ou d'une liberté surveillée.

Tableau 1 : Schéma du ministère du Solliciteur général

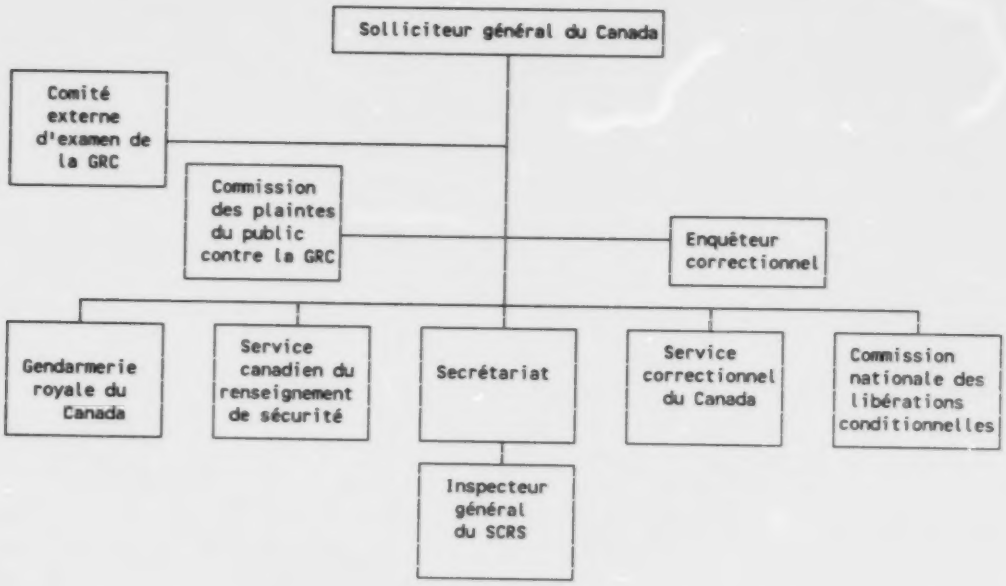

B. Plan de dépenses du Ministère

Programme du Ministère et crédits parlementaires pour 1990-1991 :

Unité organisationnelle	Programme	Crédit parlementaire
Secrétariat du Ministère, I.G. du SCRS, Enquêteur correctionnel	Ministère	1
Service canadien du renseignement de sécurité	Service canadien du renseignement de sécurité	5
Le Service correctionnel du Canada	Le Service correctionnel du Canada	10 15 (Dépenses en capital)
Commission nationale des libérations conditionnelles	Commission nationale des libérations conditionnelles	20
Gendarmerie royale du Canada	Programme d'application de la loi	25 30 (Dépenses en capital)
Comité externe d'examen	Comité externe d'examen de la GRC	35
Commission des plaintes du public	Commission des plaintes du public contre la GRC	40

Le tableau 2 donne le budget principal du Ministère pour la période de trois ans visée.

Tableau 2: Budget principal du Ministère de 1988-89 à 1990-91

Millions de dollars	1990-1991		1989-1990		1988-1989	
	A-P	$	A-P	$	A-P	$
Ministère	266	29,9	262	27,7	258	26.5
SCRS	N/A	190,0	N/A	157,3	N/A	148.6
SCC	10 527	913,6	10 405	837,3	10 481	815.2
CNLC	238	22,0	321	19,6	322	18.5
GRC	20 917	1 153,1	20 629	1 055 7	20 254	1,032.6
CEE - GRC	13	1,2	12	1 1	11	1.0
CPP - GRC	28	3,9	20	3 0	N/A	N/A
Total	32 089	2 313.7	31 649	2 101,7	31 326	2,042.4

Tableau 3 : Répartition des années-personnes du Ministère - 1990-1991 (excluant le SCRS)

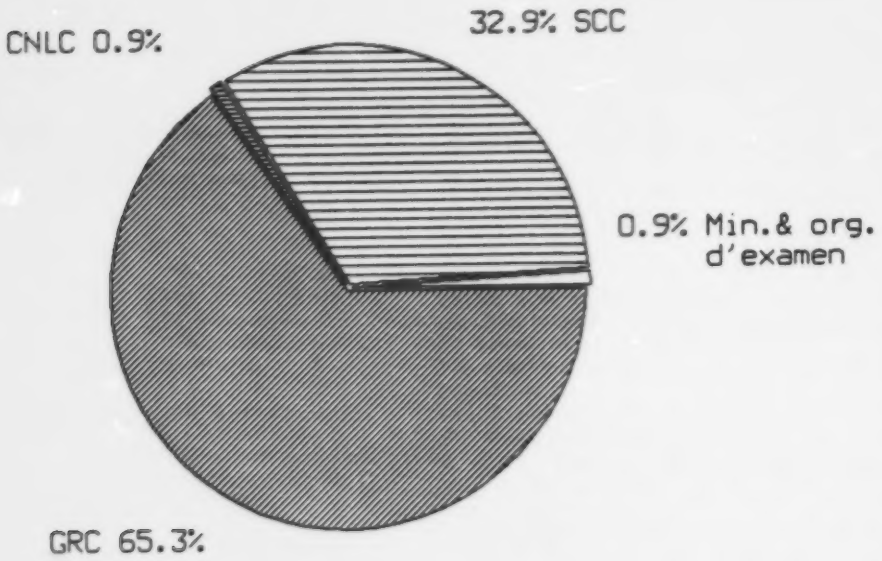

Tableau 4 : Répartition des ressources financières du Ministère - 1990-1991

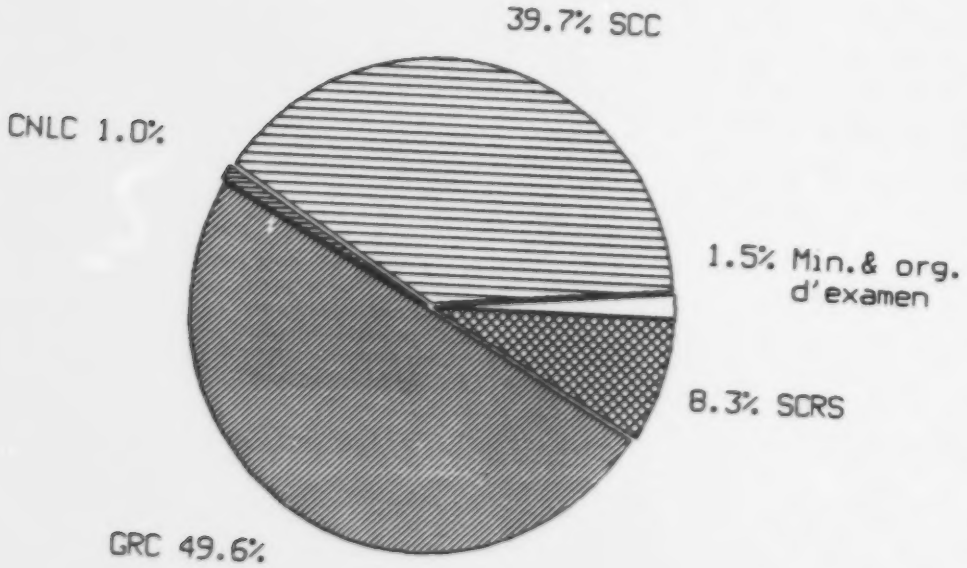

C. Points saillants des plans ministériels pour 1990-1991

1. LE SECTEUR DE LA SÉCURITÉ

Programme du Ministère	Gendarmerie royale du Canada (GRC)
Conseiller le Solliciteur général sur des questions stratégiques liées à ses fonctions de premier responsable du SCRS, de l'Inspecteur général du SCRS et de la GRC, notamment sur des stratégies relatives à la protectionde la population.	Offrir des services de protection policière efficaces à l'aérogare III de l'aéroport international Lester B. Pearson de Toronto.
Appuyer le rôle de chef de file que doit jouer au sein de l'administration fédérale le Solliciteur général, pour ce qui est de la sécurité nationale canadienne et de la lutte contre le terrorisme.	
Renforcer la coordination et le développement de la politique dans le secteur de la sécurité en assurant le bonc fonctionnement du Comité consultatif de la sécurité (CCS).	
Préparer la réponse du gouvernement en prévision du dépôt du rapport du Comité spécial de la Chambre des communes sur la Loi sur le SCRS et sur la Loi sur les infractions en matière de sécurité.	
Amorcer des consultations et des négociations avec les provinces au sujet du Plan nationa' de lutte contre le terrorisme et des ententes prévues au paragraphe 6(2) de la Loi sur les infractions en matière de sécurité, de manière à favoriser la coordination de la préparation de l'intervention du gouvernement fédéral et des provinces en cas d'actions terroristes.	

Nota : Le SCRS ne prépare pas de Partie III.

2. LE SECTEUR DES SERVICES POLICIERS

Programme du Ministère	Gendarmerie royale du Canada (GRC)	Comité externe d'examen de la GRC	Commission des plaintes du public contre la GRC
Conseiller le Solliciteur général sur des questions stratégiques liées à ses fonctions de premier responsable de la GRC, du Comité externe d'examen de la GRC et de la Commission des plaintes du public contre la GRC, notamment sur des stratégies relatives à la protection de la population. Entamer des négociations avec les provinces concernant les contrats passés avec les services policiers de la GRC, de manière à appuyer les initiatives mises de l'avant par le gouvernement pour établir des relations entre l'administration centrale et les provinces. Les nouvelles ententes seront d'une période de dex ans dont le début coincidera avec l'expiration des ententes actuelles fixée au 31 mars 1991.	Poursuivre activement les enquêtes sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, en réponse à la Commission d'enquête sur les criminels de guerre. Aider à régler les dossiers en souffrance des personnes revendiquant le statut de réfugié. Aider à mettre en application les dispositions de la loi sur les produits de la criminalité. Continuer à recourir aux services des agents de sécurité régionaux, conformément au Code canadien du travail et à l'importance accordée récemment aux questions relatives à l'environnement et à la sécurité et l'hygiène du travail. Mettre à la disposition de la GRC un cadre du plan opérationnel distinct et d'actualité. Préparer des stratégies de gestion des ressources humaines efficaces et créatrices, afin d'être en mesure de traiter de questions comme la formation, la spécialisation, les mutations, le retour à la vie civile et le vieillissement des membres de la GRC.	Traiter les cas soumis à l'examen du Comité conformément à sa sphère de compétence actuelle. Présenter aux deux Chambres du Parlement le quatrième rapport annuel exposant les activités poursuivies par le Comité au cours de la dernière année. Clarifier à nouveau la compétence du Comité en ce qui a trait aux griefs que le Comissaire de la GRC ne lui renvoie pas à l'heure actuelle. Examiner à nouveau la nécessité pour le Comité de jouer un rôle de médiateur afin de favoriser le règlement des cas sans recours à la procédure officielle. Poursuivre les consultations avec les représentants du secteur policier, par l'entremise du programme de recherche du Comité et de son colloque annuel, l'échange d'informations et de vues concernant les aspects de la gestion des ressources humaines sur lesquels sont susceptibles de porter les cas renvoyés devant le Comité.	Mettre en oeuvre la restructuration organisationnelle de la Commission. Terminer la mise en oeuvre d'un plan stratégique relatif à un système intégré de bureautique comportant des lignes de communications entre l'administration centrale, les bureaux régionaux existants et prévus. Préparer le deuxième rapport annuel où seront énumérées les activités de la Commission et les recommandations de la dernière année, et le remettre au Solliciteur général du Canada pour qu'il le dépose devant les deux Chambres du Parlement.

Programme du Ministère	Gendarmerie royale du Canada (GRC)	Comité externe d'examen de la GRC	Commission des plaintes du public contre la GRC
Poursuivre l'application de la Stratégie nationale antidrogue.	Poursuivre l'application de la Stratégie nationale antidrogue.		
Poursuivre les efforts pour améliorer les services et programmes destinés au communautés autochtones à travers le développement de la politique, la recherche et l'expérimentation ainsi qu'en offrant un support continu au groupe du travail sur les autochtones et le système de la justice criminelle auquel participent le gouvernement fédérale et le gouvernement de la province de l'Alberta.	Promouvoir les services de police auprès des autochtones en mettant sur pied d'autres bureaux auxiliaires et communautaires dans des réserves déterminées.		
Elaborer des politiques et des programmes et recueillir de l'information visant les services policiers, afin de donner suite aux priorités du gouvernement fédéral sur le plan social et de la justice pénale (p. ex., la violence dans la famille, les victimes d'actes criminels, les personnes âgées, le multiculturalisme).	Poursuivre les efforts en vue de s'assurer que l'organisation de la GRC permet de répondre aux besoins d'une société multiculturelle en ce qui a trait aux services policiers. Mettre au point et dispenser des services depolice qui répondent aux besoins d'une population qui vieillit et faire appel aux aînés pour constituer une réserve de bénévoles à qui on pourra faire appel dans le cadre des programmes mis sur pied par les services de police. Continuer à élaborer et à mettre en oeuvre des stratégies visant à promouvoir les services de police communautaire, en vue de favoriser la collaboration et l'entraide entre citoyens et services de police.		

Programme du Ministère	Gendarmerie royale du Canada (GRC)	Comité externe d'examen de la GRC	Commission des plaintes du public contre la GRC
Renforcer la coordination des systèmes des services policiers à l'échelle fédérale et nationale, en coordonnant les projets d'application de la loi fédérale, en appliquant les résultats des travaux de recherche et de développement et en fournissant le soutien technique nécessaire pour régler les problèmes de nature courante et urgente.	Améliorer l'application du code de la route pour assurer la sécurité et la protection du public. Examiner et renforcer le rôle de la GRC dans l'application des lois fédérales, compte tenu des priorités les plus récentes (protection de l'environnement, etc.).		Faire des recherches sur des questions pertinentes aux activités de la Commission. Publier un tableau comparatif des lois fédérales et provinciales ayant trait à la surveillance civile de l'application des lois au Canada.
Mettre en oeuvre un programme d'information du public en vue d'expliquer le mandat, le rôle et les responsabilités du Ministère, de créer un environnement propice à ses opérations et de favoriser la participation des collectivités et du secteur communautaire à l'élaboration des politiques et des programmes.			Mettre en oeuvre une stratégie des communications afin d'assurer la diffusion d'informations au sujet de la Commission et de ses activités.

3. LE SECTEUR CORRECTIONNEL

Programme du Ministère	Service correctionnel du Canada (SCC)	Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC)
Conseiller le Solliciteur général sur des questions stratégiques liées à ses fonctions de premier responsable du SCC, de la CNLC et de l'Enquêteur correctionnel, notamment sur des stratégies relatives à la protection et à la sécurité de la population.	Offrir des programmes de réadaptation à quelque 13 860 détenus, leur fournir des soins, en assurer la garde et surveiller environ 6 900 libérés conditionnels. Fournir des services d'hébergement accrus pour faire face aux augmentations prévues de la population carcérale par des agrandissements aux établissements actuels, des échanges de services avec les provinces et la construction limitée de nouveaux établissements. Améliorer la gestion de la population carcérale, la gestion des ressources, les services de soutien aux installations et les services d'administration, les programmes pour les délinquants et les procédures de bureau par l'entremise de la bureautique. Continuer à mettre en application la gestion par unité en tant que principal mode d'organisation de la gestion des établissements relevant du SCC. Améliorer et rationaliser le processus de gestion des cas et les programmes de mise en liberté dans la collectivité.	Accroître davantage la qualité du processus décisionnel en matière de libérations conditionnelles. Développer et mettre en oeuvre les systèmes d'informations nécessaires à la mise en application des programmes et à l'obligation d'en rendre compte.

Programme du Ministère	Service correctionnel du Canada (SCC)	Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC)
Examiner, élaborer et mettre en application des politiques et des mesures législatives concernant les services correctionnels, afin de mieux protéger le public et améliorer la coordination et le partage d'informations dans le secteur correctionnel.		Participer activement à la formulation de propositions en vue de modifier les systèmes de correction et de libérations conditionnelles.
Amorcer des consultations et des négociations avec les provinces au sujet des services correctionnels, de manière à appuyer les initiatives mises de l'avant par le gouvernement pour établir des relations entre l'administration centrale et les provinces.		
Elaborer des lois, des politiques et des programmes, et recueillir de l'information visant les services correctionnels, afin de donner suite aux priorités du gouvernement fédéral sur le plan social et de la justice pénale (par ex., la stratégie antidrogue, la violence dans la famille, les victimes d'actes criminels et les autochtones).	Dans le cadre de la Stratégie nationale antidrogue, réduire l'usage et le trafic de substances intoxicantes chez les détenus en mettant en oeuvre des initiatives complémentaires d'application de la loi, de traitement et de prévention.	
Renforcer la coordination des systèmes de services correctionnels à l'échelle fédérale et nationale, en appliquant les résultats des travaux de recherche et de développement et en fournissant le soutien technique nécessaire pour régler les problèmes de nature courante et urgente.		

Programme du Ministère	Service correctionnel du Canada (SCC)	Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC)
Mettre en oeuvre un programme d'information du public, en vue d'expliquer le mandat, le rôle et les responsabilités du Ministère, de créer un environnement propice à ses opérations et de favoriser la participation des collectivités et du secteur communautaire à l'élaboration des politiques et des programmes.		Continuer à améliorer les programmes de communications et d'information du public.

Note : Le chapitre qui suit fournit des renseignements sur le Programme du Ministère, c'est-à-dire le Secrétariat, l'Enquêteur correctionnel et l'Inspecteur général du SCRS. Pour de plus amples informations sur la GRC, le Comité externe d'examen de la GRC, la Commission des plaintes du public contre la GRC, le Service correctionnel du Canada et la Commission nationale des libérations conditionnelles, veuillez consulter les Parties III se rapportant à ces organismes.

Budget des dépenses 1990-1991

Partie III

Solliciteur général
Canada

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1990-1991 2-3
B. Emploi des autorisations en 1988-1989 2-4

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1990-1991
   1. Points saillants 2-5
   2. Sommaire des besoins financiers 2-6
B. Rendement récent
   1. Points saillants 2-7
   2. Examen des résultats financiers 2-11
C. Données de base
   1. Introduction 2-12
   2. Mandat 2-13
   3. Objectif du Programme 2-14
   4. Organisation du Programme en vue de son exécution 2-14
D. Perspective de planification
   1. Facteurs externes qui influent sur le Programme 2-15
   2. Initiatives 2-19
   3. État des initiatives annoncées antérieurement 2-20
E. Efficacité du Programme 2-25

Section II
Analyse par activité

A. Secrétariat du Ministère 2-26
B. Organismes d'examen 2-34

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme
   1. Besoins financiers par poste 2-38
   2. Besoins en personne 2-40
   3. Paiements de transfert 2-41
   4. Coût net du Programme 2-42

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1990-1991 - Partie III du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédit	(en milliers de dollars)	Budget principal 1990-1991	Budget principal 1989-1990
	Ministère du Solliciteur général		
1	Dépenses du Programme	27 768	25 716
(L)	Solliciteur général - traitement et allocation pour automobile	49	48
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 066	1 921
	Total du Ministère	29 883	27 685

Crédits - Libellé et sommes demandées

Crédit	(dollars)	Budget principal 1990-1991
	Ministère du Solliciteur général	
1	Solliciteur général - Dépenses du Programme, subventions inscrites au Budget et contributions	27 768 000

Programme par activité

(en millers de dollars)

	Budget principal 1990-1991					Budget principal 1989-1990
	Années-personnes autorisées*	Budgétaire			Total	
		Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert		
Secrétariat du Ministère	230	22 693	700	4 221	27 614	26,012
Organismes d'examen	26	2 211	58	0	2 269	1 673
	256	24 904	758	4 221	29 883	27 685
Années-personnes autorisées pour 1989-1990	252					

* Pour de plus amples renseignements concernant les années-personnes, veuillez consulter le tableau 17 à la page 2-40.

B. Emploi des autorisations de 1988-1989 - Volume II des Comptes publics

Crédit	(dollars)	Budget principal	Total des crédits disponibles	Emploi réel
	Ministère			
1	Dépenses de fonctionnement	24 664 000	27 959 083	26 421 088
(L)	Solliciteur général - Traitement et allocation pour automobile	46 000	38 967	38 967
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 791 000	1 851 000	1 851 000
	Total du Ministère - Budgétaire	26 501 000	29 849 050	28 311 055

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1990-1991
1. Points saillants

Le Programme comprend les priorités suivants :

- Terminer la préparation de l'énoncé de mission du Secrétariat et appliquer cette mission à l'organisation, de manière à fournir au Solliciteur général et aux organismes du Ministère un cadre stratégique visant la planification, la gestion et l'élaboration des politiques et des programmes.

- Conseiller le Solliciteur général sur des questions stratégiques liées à ses fonctions de premier responsable de la GRC, du SCRS, du SCC, de la CNLC et des organismes d'examen, notamment sur des stratégies relatives à la sécurité et à la protection de la population.

- Élaborer, examiner et mettre en application des politiques et des mesures législatives concernant les services correctionnels, afin de mieux protéger le public et améliorer la coordination et le partage d'informations dans le secteur correctionnel (voir pages 2-8, 2-19 et 2-30).

- Préparer la réponse du gouvernement en prévision du dépôt du rapport du Comité spécial de la Chambre des communes sur la Loi sur le SCRS et sur la Loi sur les infractions en matière de sécurité (voir pages 2-20 et 2-29).

- Appuyer le rôle de chef de file que doit jouer au sein de l'administration fédérale le Solliciteur général, pour ce qui est de la sécurité nationale canadienne et de la lutte contre le terrorisme (voir pages 2-20 et 2-29).

- Mettre au point des stratégies en vue d'entamer des consultations et des négociations avec les provinces, de manière à appuyer les initiatives mises de l'avant par le gouvernement pour établir des relations entre l'administration centrale et les provinces (voir page 2-16).

- Élaborer des lois, des politiques et des programmes et recueillir de l'information visant les services correctionnels, afin de donner suite aux priorités du gouvernement fédéral sur le plan social et de la justice pénale (voir pages 2-19 et 2-29).

- **Renforcer la coordination des systèmes des services policiers et correctionnels à l'échelle fédérale et nationale, en appliquant les résultats des travaux de recherche et de développement et en fournissant le soutien technique nécessaire pour régler les problèmes de nature courante et urgente** (voir pages 2-19 et 2-29).

- Mettre en oeuvre un programme d'information du public, en vue d'expliquer le mandat, le rôle et les responsabilités du Ministère, de créer un environnement propice à ses opérations et de favoriser la participation des collectivités et du secteur communautaire à l'élaboration des politiques et des programmes.

2. Sommaire des besoins financiers

Tableau 5 : Besoins financiers par activité

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses 1990-1991**	Prévisions 1989-90	Différence	Détails à la page
Secrétariat du Solliciteur général	**27 614**	27 086	528	2-27
Organismes d'examen	**2 269**	1 991	278	2-35
	29 883	29 077	806	
Années-personnes: Contrôlées par CT	**256**	259	(3)	
Autres	**10**	10	-	
	266	269		

* Pour de plus amples renseignements concernant les années-personnes, veuillez consulter le tableau 17 à la page 2-40.

Explication de la différence : Les besoins financiers pour 1990-1991 sont supérieurs de 0,8 million de dollars, ou 2,8 p. 100, aux dépenses prévues de 1989-1990. Ce fait s'explique principalement par les facteurs suivants :

- réduction de 8 années-personnes et de 0,4 million de dollars liée aux coupures d'années-personnes qui se poursuivent;

- augmentation de 2 années-personneset de 0,1 million de dollars attribuable à l'élargissement du mandat de l'Enquêteur correctionnel;

- augmentation de 3 années-personneset de 0,6 million de dollars attribuable à la création du Centre national de la coordination de la sécurité;

- augmentation de 0,4 million de dollars correspondant aux augmentations de traitements.

Explication des prévisions de 1989-1990: Les prévisions de 1989-1990, établies en fonction des renseignements dont disposaient les gestionnaires au 4 janvier 1990, sont supérieures de 1,4 million de dollars au Budget des dépenses principal (voir les autorisations pour 1989-1990 - Partie III du Budget). La différence s'explique par les facteurs suivants :

- approbation dans le cadre du Budget des dépenses supplémentaire (C) de 4 années-personneset de 0,6 million de dollars en vue de la création d'un Centre national de la coordination de la sécurité;

- approbation dans le cadre du Budget des dépenses supplémentaire (C) de 3 années-personneset de 0,4 million de dollars attribuable à l'élargissement du mandat de l'Enquêteur correctionnel;

- augmentation des traitements de l'ordre de 0,4 million de dollars par rapport aux prévisions du Budget.

B. Rendement récent

1. Points saillants

Il convient d'ajouter aux plans présentés dans le plan de dépenses 1989-1990 les réalisations qui suivent :

Le secteur de la sécurité :

- Le Centre national de la coordination de la sécurité a été établi au sein du Secrétariat afin de réunir les efforts relatifs à la mise en oeuvre et à l'évaluation du Plan national de lutte contre le terrorisme, et d'améliorer le soutien fourni au Comité consultatif sur la sécurité (voir pages 2-20 et 2-29).

- Le Secrétariat a établi, au sein de la Direction de la police et de la sécurité, une petite division chargée de coordonner la participation gouvernementale à l'examen parlementaire de la Loi sur le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité. Cette division travaille en étroite collaboration avec d'autres secteurs du Secrétariat, avec le SCRS, la GRC, le Bureau du Conseil privé et d'autres ministères du gouvernement au besoin (voir pages 2-20 et 2-29).

Le secteur des services policiers :

- Le Solliciteur général a demandé aux ministres du Conseil du Trésor, et obtenu de ces derniers, un mandat lui permettant de négocier le renouvellement des ententes fédérales, provinciales et territoriales en ce qui concerne la prestation de services policiers par la GRC, ententes qui viendront à échéance le 31 mars 1991. Une lettre d'offre relative au renouvellement de ces accords a été envoyée aux secteurs visés et tous les efforts de négociation sont déployés afin d'en arriver rapidement à une entente.

- En réponse aux nouveaux besoins et priorités, le Secrétariat a amélioré le niveau de soutien fourni au comité des sous-ministres adjoints chargés de la coordination de l'application de la loi fédérale (voir pages 2-21 et 2-29).

- Dans le cadre de la Semaine nationale de la prévention du crime, le Solliciteur général a décerné des prix pour la prévention du crime à 40 personnes et organismes afin de souligner leurs contributions remarquables dans ce domaine.

Le secteur correctionnel :

- En collaboration avec le Service correctionnel du Canada (SCC) et la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC), le Secrétariat a commencé à coordonner une réponse globale aux grandes initiatives telles que la Révision du droit correctionnel, le rapport de la Commission sur la détermination de la peine et le rapport du Comité Daubney. À la lumière des résultats de ces initiatives et des recommandations qui en ont découlé, le Secrétariat, de concert avec les organismes, examinera les propositions concernant l'élaboration de dispositions législatives et de politiques, qui visent à accroître la sécurité et la protection du public.

- Le Bureau de l'Enquêteur correctionnel (BEC), en collaboration avec le Secrétariat, a élaboré des propositions visant l'expansion de son mandat afin d'y inclure des questions relatives aux libérations conditionnelles, et a obtenu l'approbation de ces propositions. Le Secrétariat a également aidé le BEC à élaborer les demandes d'approbation visant l'obtention de ressources supplémentaires afin de s'acquitter de son mandat élargi (voir pages 2-30, 3-34 et 2-36).

Questions de gestion :

- Afin d'assurer l'efficacité opérationnelle, le Programme a procédé à un examen approfondi des questions et des priorités en matière de ressources humaines, ce qui a donné lieu à l'élaboration de stratégies visant à gérer la réduction des effectifs (21 années-personnes sur une période de trois exercices), à réaffecter les ressources de façon à répondre aux besoins prioritaires, et à acquérir des ressources supplémentaires afin de réaliser d'importants projets concernant la politique. La mise en oeuvre des recommandations de cet examen s'est traduite par :

  a) la réduction de 17 années-personnes dans le secteur des fonctions de soutien de la gestion; cette réduction sera compensée par une amélioration de la productivité, l'augmentation du recours à l'impartition pour les services de soutien et des changements organisationnels;

  b) la réaffectation interne des ressources afin de répondre aux besoins les plus pressants en matière de politique correctionnelle, de négociation des marchés de services policiers de la GRC, d'examen de l'application des lois fédérales et de soutien des communications du Solliciteur général;

  c) l'élaboration de propositions visant l'obtention de ressources supplémentaires afin de mettre en oeuvre le Plan national de lutte contre le terrorisme, y compris l'amélioration du Centre national de la coordination de la sécurité et l'élargissement du mandat de l'Enquêteur correctionnel afin d'y inclure les questions relatives aux libérations conditionnelles.

Voici quelques-unes des principales réalisations dans le cadre du Programme de l'exercice 1988-1989 :

Le secteur de la sécurité :

- On a poursuivi la mise en application des recommandations contenues dans le rapport du Groupe consultatif indépendant sur le SCRS.

- Des préparatifs ont été entrepris en prévision de l'examen parlementaire de la Loi sur le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité (voir pages 2-20 et 2-29).

- Le Secrétariat a entrepris la mise en oeuvre du Plan national de lutte contre le terrorisme (voir pages 2-21 et 2-29).

- Dans le but de soutenir les responsabilités du Solliciteur général en ce qui concerne les situations d'urgence qui menacent l'ordre public, le Secrétariat, en collaboration avec Protection civile Canada, a entrepris la transposition des dispositions de la Loi sur les mesures d'urgence sous forme d'exigences ministérielles et de procédures opérationnelles.

Le secteur des services policiers :

- Des négociations avec le Nouveau-Brunswick ont permis d'adopter des conditions acceptables aux deux parties relativement à l'utilisation de la GRC pour surveiller la circulation sur les autoroutes.

- Le Secrétariat, en collaboration avec le Centre canadien de la statistique juridique, a poursuivi la préparation d'une base de données nationale sur les coûts des services policiers qui aidera les gouvernements fédéral et provinciaux à planifier la prestation des services policiers et à élaborer des politiques connexes (voir pages 2-21 et 2-29).

- Dans le cadre de la Semaine nationale de la prévention du crime 1988, le Solliciteur général a décerné des prix pour la prévention du crime à 40 personnes et organismes afin de souligner leurs contributions remarquables dans ce domaine.

- Le Secrétariat a continué de coordonner les activités du Ministère se rapportant à la Stratégie nationale antidrogue et il a développé et mis en oeuvre des recherches et programmes afin de réduire la demande et la consommation de drogue (voir pages 2-22 et 2-29).

Le secteur correctionnel :

- L'étude sur la prise de décisions en matière de libération conditionnelle, qu'effectue le Secrétariat, a confirmé l'utilité d'un système statistique de prévision du risque pour la Commission nationale des libérations conditionnelles (voir pages 2-23 et 2-30).

- Le Secrétariat a entrepris, avec la collaboration du Service correctionnel du Canada, de la Commission nationale des libérations conditionnelles et des organismes correctionnels des provinces et territoires, un important examen des programmes de traitement des délinquants sexuels (voir page 2-23).

- Le Secrétariat a joué le rôle de chef de file dans l'élaboration de politiques et de mesures législatives dans trois domaines : la Loi sur la libération conditionnelle et la Loi sur les pénitenciers, la Loi sur le casier judiciaire et la Loi sur l'Enquêteur correctionnel (voir page 2-22).

- Le Secrétariat a mené une importante étude sur les délinquantes à l'appui du Groupe de travail du SCC sur les femmes sous sentence fédérale.

2. Examen des résultats financiers

Tableau 6 : Résultats financiers de 1988-1989

(en milliers de dollars)	1988-89		
	Réel	Budget principal	Différence
Secrétariat du Ministère	25 201	24 913	288
Organismes d'examen	3 110	1 588	1 522
	28 311	26 501	1 810
Années-personnes Contrôlées par CT	253	244	(9)
Autres	12	14	2
	265	258	(7)

Explication de la différence : La différence entre le budget principal et les dépenses réelles des organismes d'examen est attribuable à l'approbation du budget supplémentaire de la Commission des plaintes du public (CPP) contre la Gendarmerie royale du Canada. Ces dépenses correspondent à 1,7 million de dollars et 13 années-personnes.

C. Données de base

1. Introduction

Le Programme du Solliciteur général est composé de deux éléments : le Secrétariat du Ministère et les organismes d'examen. Le Secrétariat relève du Sous-solliciteur général. Ses rôles et ses responsabilités découlent du mandat du Sous-solliciteur général, soit de fournir au Solliciteur général des conseils concernant les stratégies et le Ministère, et d'aider le Solliciteur général à remplir ses fonctions en matière de gestion collective et de politique et à s'acquitter de ses responsabilités vis-à-vis du Parlement et du Cabinet.

Afin de pouvoir conserver leur indépendance et leur transparence, les organismes d'examen ne relèvent pas des organismes qu'ils surveillent. Dans le passé, les organismes d'examen comprenaient l'Enquêteur correctionnel, l'Inspecteur général du SCRS, le Comité externe d'examen de la GRC et la Commission des plaintes du public contre la GRC. Le Comité externe d'examen fait maintenant partie d'un programme distinct assorti d'une autre Partie III pour 1988-1989. Depuis le 1er avril 1989, la Commission des plaintes du public relève elle aussi d'un programme distinct disposant de sa propre partie III pour 1989-1990. La structure des activités du Programme est illustrée au tableau 7.

Tableau 7 : Structure des activités du Programme

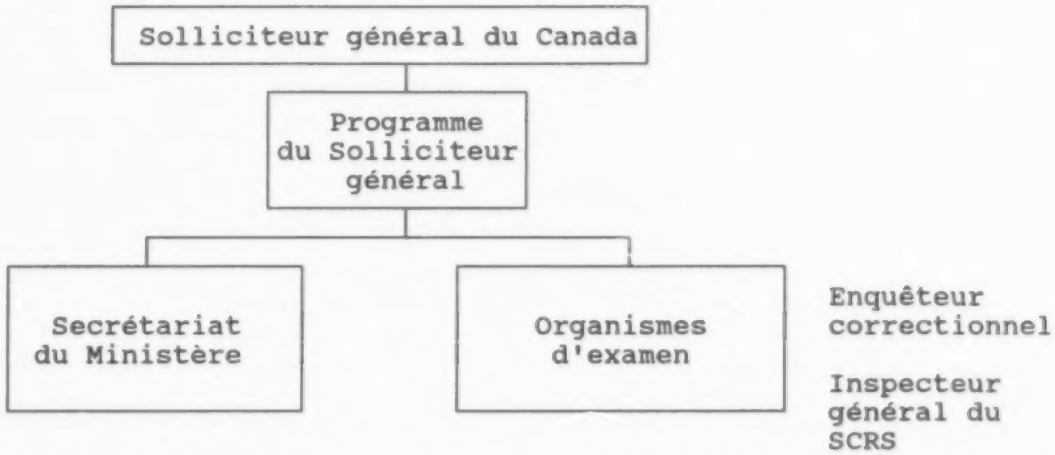

2. Mandat

Les responsabilités du Solliciteur général en matière de politiques législatives et de réalisation des programmes constituent le fondement du Programme du Solliciteur général. Le ministère du Solliciteur général a été créé en 1966 en vertu des dispositions de la Loi sur le ministère du Solliciteur général. Au cours des dernières années, le mandat du Solliciteur général et de son Ministère a connu d'importants changements. Parmi ceux-ci, le principal a sans doute été l'adoption de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) qui a entraîné la création du SCRS, du poste d'Inspecteur général de cet organisme et du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, et qui a conféré des responsabilités précises au Solliciteur général et à son sous-ministre. Les mesures législatives concernant le SCRS comprenaient aussi la Loi sur les infractions en matière de sécurité qui confie à la GRC des responsabilités en ce qui concerne l'application des lois visant des infractions qui touchent à la sécurité.

Conformément à l'accroissement des responsabilités partout au sein de l'administration fédérale et compte tenu, notamment, des questions de responsabilités de la GRC soulevées par la Commission d'enquête Marin dans les années 1970, deux nouveaux organismes d'examen, soit le Comité externe d'examen et la Commission des plaintes du public, ont été créés en 1986.

En vertu de la loi portant sur le Ministère, le Solliciteur général est responsable des questions suivantes à l'échelle fédérale :

- les maisons de correction, les prisons et les pénitenciers;
- la libération conditionnelle et les réductions de peines;
- la Gendarmerie royale du Canada;
- le Service canadien du renseignement de sécurité.

Le Solliciteur général est aussi responsable du Service correctionnel du Canada, de la Commission nationale des libérations conditionnelles et de l'application des lois suivantes : la Loi sur le ministère du Solliciteur général, la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, la Loi sur les pénitenciers, la Loi sur la libération conditionnelle, la Loi sur les prisons et les maisons de réforme, la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité, la Loi sur les infractions en matière de sécurité, la Loi sur le casier judiciaire et la Loi sur le transfèrement des délinquants. En outre, le Solliciteur général s'acquitte de responsabilités opérationnelles en vertu de diverses lois, entre autres, la Loi sur l'identification des criminels, la Loi sur les privilèges et les immunités diplomatiques et

consulaires, la Loi sur l'immigration, le Code criminel et la nouvelle Loi sur les mesures d'urgence, dont l'application relève normalement d'autres ministères. Le Solliciteur général est le principal responsable au gouvernement fédéral des questions relatives aux services policiers, correctionnels et de sécurité, ainsi qu'aux libérations conditionnelles.

3. Objectifs du Programme

Les objectifs du Programme du Solliciteur général sont les suivants :

- établir une orientation globale pour les programmes du Ministère (Secrétariat du Ministère);
- faire enquête sur les plaintes provenant des délinquants qui sont sous la responsabilité fédérale ou sur les plaintes déposées en leur nom, tenter de les régler au moyen de mesures administratives et présenter des rapports à ce sujet (Enquêteur correctionnel);
- surveiller et examiner les activités opérationnelles du Service canadien du renseignement de sécurité et présenter des rapports à ce sujet (IG du SCRS).

Les objectifs du Secrétariat du Ministère sont soumis à un examen. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, voir page 2-26 du présent document.

4. Organisation du Programme en vue de son exécution

Le Sous-solliciteur général et l'Enquêteur correctionnel relèvent de façon distincte du Solliciteur général et, par son entremise, l'Enquêteur correctionnel relève du Parlement. L'Inspecteur général du SCRS est comptable au Sous-solliciteur général. Il présente ses certificats et ses rapports au Solliciteur général.

L'administration centrale du Secrétariat est à Ottawa. Les administrations régionales sont situées à Moncton, Montréal, Toronto, Saskatoon, Edmonton et Vancouver. Le Secrétariat compte trois directions (Police et sécurité, Affaires correctionnelles et Planification et gestion) qui, comme le Groupe des communications, relèvent du Sous-solliciteur général.

Le Secrétariat continuera de fournir un éventail complet de services de soutien administratif et de gestion à toutes les composantes du Programme, au Comité externe d'examen de la GRC et à la Commission des plaintes du public contre la GRC. Le tableau 8 illustre l'organigramme et les besoins en ressources du Programme.

Tableau 8 : Organigramme et besoins en ressources pour 1990-1991

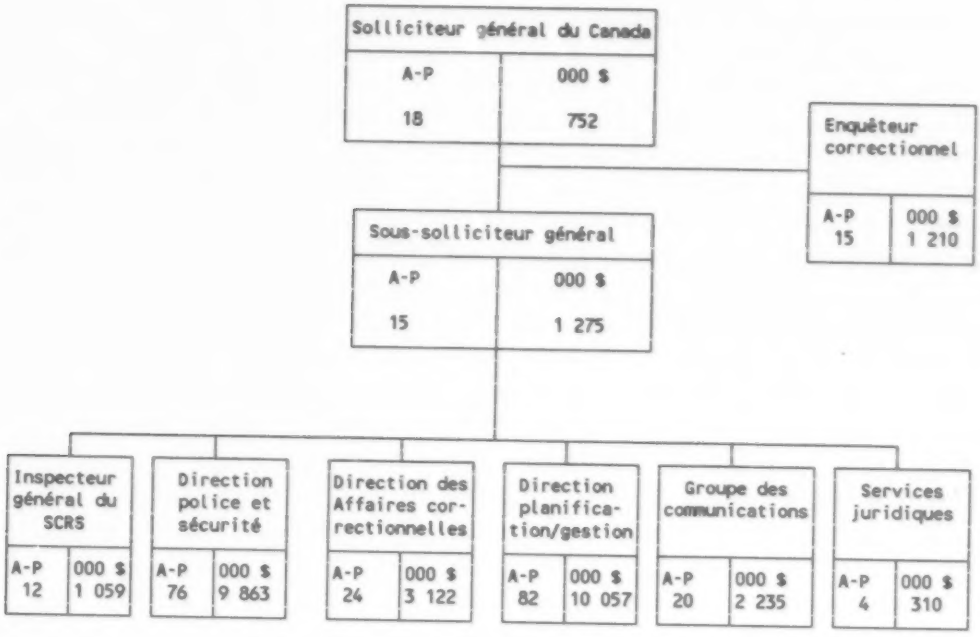

Comprend les années-personnes contrôlées et autres.

D. Perspective de planification

1. Facteurs externes qui influent sur le Programme

Réduction du déficit : Compte tenu de l'engagement du gouvernement fédéral en ce qui concerne la réduction du déficit et la revitalisation économique, les nouveaux projets ne devront pas entraîner de nouvelles dépenses ou ils devront être financés à même les ressources actuelles. On s'attend à ce que les ministères absorbent les augmentations de coûts des programmes en cours. Par conséquent, la priorité sera accordée à l'accroissement de l'efficience et de l'efficacité et se traduira par les efforts du Secrétariat et du Ministère afin d'assumer des charges de travail croissantes dans un contexte financier limité.

Accroissement des pouvoirs et des responsabilités ministériels (APRM) : La probité, les saines pratiques de gestion, la planification et une gestion des ressources efficaces qui permettent l'optimisation des ressources et l'évaluation du rendement sont les pierres angulaires de la politique fédérale d'Accroissement des pouvoirs et des responsabilités ministériels. La politique d'APRM comporte d'importantes conséquences pour le

ministère du Solliciteur général qui comprend quatre organismes indépendants qui font une grande utilisation de ressources, quatre organismes d'examen et un Secrétariat. Compte tenu de la complexité du milieu dans lequel le Ministère est exploité, la planification ministérielle efficace, le contrôle du rendement et la production de rapports de façon coordonnée sont des activités qui revêtent une importance toute particulière au Ministère et qui ont, par conséquent, une valeur prioritaire pour le Secrétariat.

Relations fédérales-provinciales: La nature des consultations fédérales-provincialessera dictée par la conjoncture financière. Les politiques économiques fédérales et la gestion des déficits provinciaux peuvent expliquer la réticence des provinces à participer à des programmes nationaux ou à fournir des services sociaux et communautaires auxquels se greffent des politiques nationales. Par conséquent, le Ministère devra élaborer des stratégies de consultation qui permettent à ses partenaires de participer à l'élaboration des politiques et des programmes, respecter les rôles et les responsabilités de ces partenaires, et prendre en compte les obstacles auxquels ils ont à faire face actuellement. Dans le contexte actuel, le Ministère doit poursuivre les négociations relatives aux marchés de services offerts par la GRC, l'application des dispositions législatives relatives à la sécurité, les procédures se rapportant au Plan national de lutte contre le terrorisme et le partage de l'information dans le secteur correctionnel et de surveillance policière. Compte tenu de l'évolution rapide de la technologie de l'information, il est de la plus haute importance sur le plan de l'information et du partage de cette information, que soient élaborées des stratégies de gestion de l'information tenant compte de la protection des renseignements personnels, ainsi que d'autres dispositions législatives et règlements relatifs aux dossiers et aux données administratives et de recherche.

Attentes et attitudes du public : Les données recueillies confirment la préoccupation croissante du public à l'égard des crimes avec violence et la demande persistante de la population afin que le gouvernement prenne des mesures spéciales dans les cas de remise en liberté de criminels dangereux. La population semble également entretenir un certain scepticisme quant à la capacité du système de justice pénale à assurer sa sécurité de façon efficace. Le public semble de moins en moins capable de tolérer la violence et se montre de plus en plus inquiet au sujet de sa sécurité, attitude qui est renforcée par le vieillissement de la population et ce, même si l'on constate une stabilisation ou une diminution des taux de criminalité. La préoccupation des individus à l'égard des crimes avec violence continuera de façonner l'ordre du jour des activités relatives à la justice pénale. La surveillance étroite des services correctionnels exercée au cours des dernières années par la population canadienne peut indiquer que le Ministère sera particulièrement vulnérable à la réaction du public face aux incidents qui pourraient se produire dans ce secteur, si rares que soient ces incidents. La population continuera de surveiller étroitement les activités du secteur policier et ce, à plusieurs points de vue : allégation d'utilisation abusive de la force (incluant la prise en

chasse à haute vitesse), l'efficacité à empêcher et à résoudre les crimes avec violence tels que les meurtres en série, l'indépendance de la police et la sensibilisation des forces policières aux besoins des collectivités multiculturelles et autochtones.

Plusieurs rapports récents dont on a fait une grande publicité ont attiré l'attention sur la nécessité pour le système de justice pénale de regagner la confiance du public. Pour ce faire, le gouvernement et le Ministère devront prouver que le système et les réformes proposées améliorent la protection du public et que des mesures ont été prises afin de réduire la criminalité. À la lumière de la Charte, la réforme de la justice pénale nécessitera un examen de la mesure dans laquelle les désavantages auxquels certains groupes font face lorsqu'ils ont à traiter avec ce système sont éliminés de façon à garantir que la loi est appliquée équitablement pour tous. La restauration de la confiance du public exigera également du Ministère qu'il s'engage à inviter la population à participer au processus d'élaboration des politiques, et à fournir l'information dont la population a besoin pour comprendre le système de justice pénale et les réformes qui y sont apportées. Le Ministère doit également s'assurer que les points de vue exprimés par la population en général, et non seulement ceux de certains groupes d'intérêts, sont pris en considération dans l'élaboration de la politique publique.

Justice sociale : Les priorités du gouvernement concernant les langues officielles et l'équité en matière d'emploi obligent le Ministère à examiner ses pratiques de recrutement et ses politiques administratives. Il devra aussi prendre des mesures efficaces et coordonnées pour appuyer les programmes fédéraux de justice sociale visant des questions d'intérêt national comme la justice pour les autochtones, la violence dans la famille, les victimes d'actes criminels et la toxicomanie. Les consultations sur l'autonomie des autochtones continuera de figurer au nombre des défis à relever par le Ministère en matière de politique. La détermination du statut de réfugié et le multiculturalisme demeureront au premier rang des priorités dont les incidences sont des plus importantes. Les projets élaborés en ce domaine nécessiteront l'élaboration de stratégies de financement et de cadres de politique innovateurs; ceux-ci, tout en respectant les différentes juridictions, devront garantir que les responsabilités sont correctement partagées. La Charte des droits et libertés aura de très importantes répercussions sur les services policiers et correctionnels, ainsi que sur le renseignement de sécurité. Compte tenu des responsabilités et des pouvoirs statutaires des organismes, le Ministère doit, tout en respectant la Charte, mettre en équilibre la protection de la société et de chaque citoyen, d'une part, et la protection des droits des personnes ayant, ou soupçonnées d'avoir, des démêlés avec la justice, d'autre part.

Sécurité : Pendant les 12 à 18 prochains mois, l'examen parlementaire de la Loi sur le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité continuera de dominer l'ordre du jour des activités relatives à la sécurité. Le Secrétariat devra continuer à

soutenir le Solliciteur général et le gouvernement pendant toute la durée de l'examen et préparer les propositions en vue d'une réponse gouvernementale aux résultats de cet examen à la suite de la publication du rapport du Comité spécial de la Chambre des communes. Les recommandations du Comité consultatif indépendant sur le SCRS ont largement été mises en oeuvre, mais le Secrétariat continue de conseiller le Solliciteur général sur les projets nécessaires en matière de politique dans le domaine de la sécurité, en particulier en ce qui concerne les directives données par le Ministère au SCRS. Le Secrétariat doit également conseiller le Solliciteur général et le gouvernement relativement aux questions touchant à la sécurité nationale et le Plan national de lutte contre le terrorisme et mettre en oeuvre le Plan en collaboration avec d'autres ministères fédéraux et les gouvernements des provinces et territoires.

Services policiers et application de la loi : Les préoccupations croissantes de la population au sujet de la violence se manifestent principalement dans les initiatives bénévoles et communautaires concernant l'abus des drogues, la prévention de la violence et les victimes d'actes criminels ainsi que la violence dans la famille. Plusieurs conférences nationales qui ont eu lieu récemment et une conférence internationale importante sur ces questions ont cristallisé les préoccupations de la population. Le Secrétariat devra continuer son travail avec ses partenaires fédéraux, les provinces, les municipalités et les organismes communautaires pour mettre en oeuvre la Stratégie nationale antidrogue et pour développer des programmes et services pour la prévention et la réduction de la violence à l'intention plus particulièrement des groupes vulnérables (les femmes, les enfants, les autochtones). Étant donné les caractéristiques changeantes de l'immigration, la diversité des groupes ethniques vivant au Canada et en accord avec la politique multiculturelle de l'État, la GRC a élaboré des plans pour renforcer les services policiers multiculturels. Le Secrétariat doit travailler avec la GRC, les autres services de police et avec les autres gouvernements et organismes gouvernementaux, particulièrement le Ministère d'Etat au multiculturalisme, en vue d'élaborer des politiques et des programmes qui appuient la mise en oeuvre de ces plans.

La renégociation des contrats de services avec la GRC en 1990-1991 nécessitera des efforts coordonnés de la part du Secrétariat et de la GRC pour évaluer les besoins nationaux et provinciaux en matière de services de police et les préoccupations et l'incidence financière des dispositions existantes et des dispositions prévues. Les sous-ministres fédéraux continuent de mettre l'accent sur la nécessité d'une coordination efficace et d'une clarification des rôles et des responsabilités en ce qui a trait à l'application des lois fédérales. La conjoncture financière actuelle a rendu plus urgent encore le besoin de rationaliser les activités d'application des lois fédérales. Le Secrétariat doit continuer de renforcer son appui au Comité des sous-ministres responsables de ce travail.

À l'échelle nationale, le Secrétariat, par l'entremise du Centre des techniques d'information policière, doit répondre aux demandes pressantes de la part des forces policières pour des services de soutien stratégique et technique en vue d'un meilleur partage de l'information, non seulement en ce qui a trait aux services policiers ordinaires, mais également pour la coordination nationale des opérations antiterroristes. Pour ce faire, le Secrétariat devra travailler avec les organismes du Ministère, le ministère de la Justice et le Centre canadien de la statistique juridique, les provinces et l'Association canadienne des chefs de police. La prestation de services de police, de services de prévention du crime et de services aux victimes destinés aux personnes âgées et aux autochtones, aux communautés isolées et aux habitants des régions du Nord constitue un enjeu important au niveau de l'élaboration des politiques et des programmes. Le Secrétariat doit y jouer un rôle de leadership.

Services correctionnels: Les enquêtes démontrent une préoccupation accrue de la part de la population à propos du système correctionnel, particulièrement en ce qui a trait aux criminels violents. Après plusieurs années d'examen attentif de la part de la population, le Ministère va devoir faire face à des pressions pour que l'on apporte des réformes à la loi, particulièrement en ce qui regarde la mise en liberté sous condition. Le Secrétariat doit continuer à conseiller le Solliciteur général sur la réforme des lois, et travailler avec le SCC, la CNLC et le ministère de la Justice à l'élaboration de politiques et de programmes qui mettent l'accent sur la réduction des risques pour la population lorsqu'on prend des décisions en matière de libération.

Il faut accorder une attention particulière aux besoins des détenus autochtones et des délinquantes. En avril 1989, le Solliciteur général a publié le rapport du Groupe d'étude sur les autochtones au sein du régime correctionnel fédéral. Le SCC a également établi un groupe d'étude sur les détenues sous responsabilité fédérale pour examiner la gestion des détenues depuis le début de l'incarcération jusqu'à l'expiration de la peine et élaborer une ligne de conduite à ce sujet. Le groupe de travail a fait rapport en décembre 1989. Le Secrétariat doit travailler avec le SCC et la CNLC pour soutenir la recherche entreprise par le groupe de travail; il doit réagir aux rapports et élaborer des stratégies en réponse aux recommandations formulées.

2. Initiatives

De nouvelles initiatives ont été entreprises depuis le dernier rapport de la Partie III, soit :

Dispositions législatives et politiques concernant le secteur correctionnel: En 1989-1990, le Secrétariat, de concert avec le SCC et la CNLC, a amorcé un examen global et coordonné de récentes initiatives importantes dans le secteur correctionnel, qui servira de base à l'élaboration de propositions de politiques et de dispositions

législatives visant à améliorer la sécurité et la protection du public. En voici les principaux éléments:

- intégration des résultats de la Révision du droit correctionnel aux modifications proposées législatives et aux orientations stratégiques. Ces résultats doivent également être intégrés à l'analyse des politiques et des programmes pour servir de base à l'amélioration de la prestation des programmes et des services correctionnels;

- évaluation des recommandations du rapport de la Commission sur la détermination de la peine. Les recommandations pourraient avoir de profondes répercussions dans le secteur correctionnel, notamment sur la liberté sous condition et sur la taille et la nature des populations carcérales, et doivent donc être examinées attentivement en vue de l'établissement de dispositions législatives, de politiques et de programmes;

- étude des recommandations du Comité Daubney qui ont mis en branle des initiatives destinées à améliorer les services correctionnels et la détermination de la peine et à mieux protéger le public, surtout contre les délinquants violents, tout en faisant ressortir le fait qu'on a trop eu recours à l'incarcération pour les autres types d'infracteurs;

- regroupement des recommandations des diverses enquêtes de coroner afin de s'y appuyer pour poursuivre l'élaboration de propositions ayant pour but d'améliorer la communication, l'échange d'informations et la coordination entre les divers programmes et services sociaux ou de santé offerts par le secteur correctionnel ou d'autres composantes du système de justice pénale, ou dans la collectivité.

À l'intérieur de ce cadre, le Secrétariat travaillera, en étroite collaboration avec les organismes du Ministère, le ministère de la Justice, et ses partenaires des provinces et du secteur communautaire, à concevoir une approche globale à l'égard des questions soulevées et de la possible réforme de la détermination de la peine, des services correctionnels et de la libération conditionnelle.

3. État des initiatives annoncées antérieurement

Examen de la Loi sur le SCRS après cinq ans : Le Secrétariat a terminé le travail préparatoire pour le suivi parlementaire de la Loi sur le SCRS et la Loi sur les infractions en matière de sécurité. Le Solliciteur général, le Sous-solliciteur général, l'Inspecteur général du SCRS et le Sous-solliciteur général adjoint (police et sécurité) ont comparu devant le Comité spécial de la Chambre des communes. Le Secrétariat continuera à appuyer la participation gouvernementale au suivi parlementaire et à

coordonner la rédaction de la réponse du gouvernement au rapport du Comité spécial, qui doit être publiée au cours de l'été 1990.

Activités antiterroristes: Le Secrétariat a établi le Centre national de coordination de la sécurité pour fournir un appui accru au Solliciteur général dans ses responsabilités de chef de file dans la lutte contre le terrorisme. Le CNCS a commencé le travail sur les priorités clés, à savoir : meilleurs coordination, conseils et soutien en matière de politique pour le travail interministériel du Comité consultatif en matière de la sécurité; mise en oeuvre et mise à jour du plan national de lutte contre le terrorisme; élaboration, réalisation et coordination de la formation et des exercices liés à la lutte contre le terrorisme, en consultation avec d'autres ministères et organismes fédéraux et provinciaux; coordination de la riposte opérationnelle aux menaces précises des terroristes et de la façon dont le gouvernement réagit aux incidents d'importance; élaboration et mise en oeuvre des plans de communications stratégiques et opérationnels de lutte antiterroriste et prestation de conseils en matière de communications stratégiques lorsqu'il se produit des incidents.

Étude de l'application des lois fédérales (EALF) : Le Secrétariat a renforcé le soutien qu'il fournit au travail du Comité des sous-ministres qui doivent réaliser une meilleure coordination et rendre des comptes plus stricts en ce qui concerne le système d'application des lois fédérales. Il a poursuivi le travail d'établissement de normes minimales pour la formation des agents d'application de la loi, des lignes directrices concernant la possession et l'utilisation des armes à feu et l'attribution de pouvoirs et la création de systèmes modèles d'obligation de rendre compte. Pour favoriser la coordination, on a mis sur pied le Comité interministériel de gestion de l'application de la loi (CIGAL) et publié un bulletin trimestriel intitulé "Dossiers" à l'intention des fonctionnaires fédéraux chargés de l'application de la loi.

Ressources fédérales affectées aux services de police nationaux : La base de données fédérale-provinciale sur les coûts des services policiers est maintenant opérationnelle. On y trouve les budgets des services de police et des données sur les salaires, les déclarations uniformes de la criminalité et les données du recensement pour tous les services de police provinciaux et municipaux du Canada. En 1989-1990, la base de données a été élargie de manière à fournir des rapports en matière de politique aux services de police et aux hauts fonctionnaires provinciaux et municipaux chargés des services policiers et de l'application de la loi. Cette base de données qui sera accessible par l'entremise du Centre canadien de la statistique juridique constitue une ressource importante pour la gestion efficiente des services de police au Canada.

Centre des techniques d'information policière (CTIP) : En 1989-1990, le Centre des techniques d'information policière, dont l'initiative a été lancée par le Secrétariat, a réalisé le répertoire d'éléments d'information qui servira à la modernisation prochaine du CIPC et des systèmes opérationnels de la police des municipalités et des provinces.

En 1990-1991, le CTIP jouera un rôle de premier plan en commanditant un symposium sur la détermination des besoins de formation du corps policier en technologie de l'information.

Stratégie nationale antidrogue : Le Secrétariat continue le développement des politiques, programmes, la recherche et l'expérimentation en vue de prévenir et réduire l'usage abusif des drogues et continue de coordonner et de contrôler les activités du Solliciteur général relativement aux drogues, notamment des initiatives de la GRC et du SCC. Avec le concours de la GRC, du ministère de la Justice et d'autres ministères fédéraux, le Secrétariat élabore des mesures requises pour la mise en oeuvre de la nouvelle convention des Nations Unies concernant le trafic et l'usage de drogues illicites et prépare d'autres projets internationaux dans ce domaine. En outre, en collaboration avec l'Association canadienne des chefs de police, il a appuyé la production d'un vidéo important sur les drogues qui servira d'outil d'information dans les écoles partout au pays. Des ensembles de trois vidéos ont été distribués à tous les corps de police du pays, en nombre suffisant pour qu'ils puissent en laisser un dans chaque école après leur passage pour y faire des présentations sur la prévention des drogues. On est à élaborer du matériel documentaire qui doit servir aux policiers au cours des présentations qu'ils font auprès des groupes considérés comme plus exposés. Dans le but d'aider la police à faire un usage plus efficace de la législation sur les Produits de la criminalité (projet de loi C-61) et pour en améliorer l'application, le Secrétariat est à terminer un rapport de recherche important sur le blanchissage de l'argent. Ce rapport sera mis à la disposition des organismes de réglementation et d'application de la loi et nous aidera à surveiller l'application des dispositions du projet de loi C-61. En collaboration avec le SCC, le Secrétariat a mis au point et testé un instrument informatisé permettant d'évaluer l'importance de l'abus d'alcool et de drogue dans les pénitenciers.

Enfants disparus : Les rapports de la recherche sur les enfants disparus ont été publiés et ils ont été largement diffusés en 1989-1990. Des recherches additionnelles sont en cours pour appuyer le rôle croissant du Bureau d'enregistrement des enfants disparus de la GRC, d'une importance primordiale pour la police, les organismes sociaux et le secteur privé qui s'occupent des enfants disparus.

Loi sur la libération conditionnelle et Loi sur les pénitenciers : On a continué à élaborer des propositions de modification de la Loi sur les libérations conditionnelles et de la Loi sur les pénitenciers. Les modifications auraient trait à l'admissibilité à la libération conditionnelle, à la fréquence des examens de cas et des audiences, à la réduction de peines, à la liberté surveillée, à la semi-liberté, aux permissions de sortir et à la surveillance post-libératoire.

Loi sur le casier judiciaire : La Loi sur le casier judiciaire confère au gouvernement fédéral le pouvoir d'accorder un pardon. Un projet de loi en ce sens a subi une

première lecture à la Chambre en 1988. D'après ce projet de loi, les modifications porteraient sur l'admissibilité à la libération conditionnelle dans les cas d'infraction ayant trait à la drogue et à l'alcool. La procédure de notification serait aussi modifiée. Le projet de loi sera présenté de nouveau à la suite des consultations présentement en cours.

Loi sur l'Enquêteur correctionnel : La Loi sur l'Enquêteur correctionnel est passée en première lecture à la Chambre. La loi assurerait l'indépendance de la fonction d'Enquêteur correctionnel et l'élargissement de son mandat. Le projet de loi sera présenté à nouveau à la suite des consultations qui ont cours présentement.

Mise en liberté sous condition et liberté surveillée : Le Secrétariat a continué à se préparer pour l'examen parlementaire devant avoir lieu après trois ans du projet de loi C-67 (dispositions sur le maintien en incarcération) et il se prépare également à participer à l'évaluation coordonnée par la CNLC et le SCC.

Recherche sur la libération conditionnelle : Le principal projet de recherche dans ce domaine portait plus particulièrement sur l'importante question qu'est la prévision du risque. Le SCC et la CNLC ont d'ailleurs commencé à utiliser une nouvelle échelle de notation, l'"Information statistique générale sur la récidive", pour aider à déterminer les risques associés à la mise en liberté. Le Secrétariat a prêté son concours pour assurer la formation des employés du SCC et de la CNLC chargés de remplir et d'interpréter l'échelle du risque pour prendre des décisions en matière de libération conditionnelle ou pour définir les politiques décisionnelles de la CNLC. Les travaux se poursuivent pour préparer un instrument de prévision pouvant être utilisé auprès des délinquants autochtones ainsi qu'un instrument valide qui permette de mieux prévoir les risques de récidive avec violence.

Examen des programmes de traitement des délinquants sexuels : Suite à la recommandation N° 30 du rapport de l'enquête Pepino, un groupe de travail composé de représentants du Secrétariat (présidence), du SCC et de la CNLC a entrepris un examen des programmes de traitement des délinquants sexuels du Canada. Le groupe de travail a recueilli beaucoup d'information sur la recherche et les programmes concernant le traitement des délinquants sexuels et a eu des rencontres avec des intervenants dans toutes les régions du pays. Le groupe a rédigé un projet de rapport final décrivant les conclusions de l'étude et les orientations que devraient avoir les futurs programmes et politiques.

Victimes d'actes criminels : Le Secrétariat a aidé la GRC, les autres corps policiers et des groupes communautaires à promouvoir et à élaborer des modèles de services aux victimes, ainsi qu'à cerner les besoins des groupes spéciaux de victimes. L'information a été transmise aux services de police, aux ministères fédéraux et provinciaux, au secteur privé et aux organismes de bénévolat au moyen des Rapports pour spécialistes,

de publications, de conférences, de séances de formation et d'expositions itinérantes. Le Secrétariat, la CNLC et le SCC ont continué de travailler en collaboration pour élaborer à l'intention des victimes d'actes criminels une politique englobant les services correctionnels et le processus de mise en liberté.

Violence dans la famille : Les travaux de recherche et les projets-pilotes pour promouvoir des démarches multi-organismes coordonnées au niveau des collectivités se sont poursuivis. On a continué de mettre l'accent sur les besoins croissants de mesures interdisciplinaires dans les secteurs de la sensibilisation des intervenants, et des programmes d'éducation, de prévention, d'intervention et de traitement intéressant les secteurs de la justice pénale et des services sociaux. On a appuyé diverses activités de formation et d'éducation pour aider les organismes de police et d'application de la loi à traiter avec efficacité les problèmes complexes de la violence dans les familles et cela, particulièrement dans les secteurs plus vulnérables de la société.

En 1990-1991, la priorité portera sur l'aide apportée aux gouvernements provinciaux qui élaborent des programmes de recherche sur la violence familiale en fournissant une base d'information permanente pour justifier la création de politiques, de programmes et de services dans les domaines de la violence familiale, notamment les mauvais traitements infligés aux enfants et aux aînés et les voies de fait contre un conjoint. Les efforts continueront de porter sur l'amélioration de la réponse de la police et des stratégies d'intervention en milieu urbain, rural et dans les milieux autochtones en mettant l'accent sur une meilleure gestion de l'information comme outil efficace pour suivre les dossiers sur une base permanente et gérer les problèmes de violence familiale à long terme.

Autochtones : Les efforts se poursuivent pour réduire le taux anormalement élevé d'autochtones dans les prisons et pour préparer des programmes policiers et correctionnels répondant aux besoins particuliers des collectivités autochtones. Le Secrétariat, de concert avec le ministère de la Justice et les Affaires indiennes et du Nord, a travaillé à l'élaboration d'une politique fédérale complète touchant la prestation de services policiers aux peuples autochtones. Les travaux de recherche et les expériences se sont poursuivis afin de préparer et de mettre à l'essai des stratégies convenant à ces collectivités et pouvant aider à réduire et à éviter la violence, à prévenir l'usage abusif de substances toxiques et à améliorer les services d'aide aux victimes d'actes criminels et enfin, à assumer les responsabilités politiques et administratives pour trouver des solutions. On a entrepris de définir la portée des obligations du Solliciteur général en vertu de la Convention de la Baie James et du Nord québecois en collaboration avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord. Le Secrétariat a également travaillé avec le SCC pour élaborer des programmes et des services pour les délinquants autochtones, notamment des programmes pré-libératoires et des stratégies de services correctionnels communautaires post-libératoires.

Le Secrétariat a continué sa contribution à l'examen de la politique sur les services policiers offerts aux Indiens entreprise par le ministère des Affaires indiennes et du Nord et a fourni l'aide et le support au groupe de travail sur les Autochtones et le système de justice pénale auquel participent le gouvernement fédéral et la province de l'Alberta. Les travaux de ce groupe doivent servir de plan de développement de services de police améliorés pour les communautés autochtones.

Les femmes ayant des démêlés avec la justice : Les efforts se sont poursuivis pour élaborer des programmes communautaires concernant les femmes et les services correctionnels. Le Secrétariat a participé à des consultations avec le ministère de la Justice et les organismes bénévoles, a fait l'essai de programmes communautaires novateurs et choisis destinés aux femmes et a apporté son soutien au Caucus des femmes autochtones. Le Secrétariat a également continué à évaluer des stratégies possibles concernant les femmes à risques, stratégies allant dans le sens des responsabilités du Solliciteur général en matière de services policiers et correctionnels.

E. Efficacité du Programme

L'efficacité du Programme du Solliciteur général se mesure principalement au moyen de l'évaluation des éléments du Programme qui permet de déterminer si les objectifs continuent d'être pertinents et s'ils sont atteints. Le Secrétariat a mis sur pied un Comité d'examen de la gestion, présidé par le Sous-solliciteur général et formé des sous-solliciteurs généraux adjoints. Le Comité établit les priorités en matière de vérification et d'évaluation, attribue les fonds, examine les résultats et détermine les mesures de suivi à prendre. Périodiquement, le Comité fait des vérifications de suivi pour évaluer la mesure dans laquelle les gestionnaires ont mis en oeuvre les recommandations formulées dans les rapports de vérification et d'évaluation. En examinant les résultats des vérifications et évaluations, le Comité d'examen de la gestion assure que les recommandations et le suivi correspondent à l'orientation stratégique établie pour le Secrétariat.

Section II
Analyse par activité

A. Secrétariat du Ministère

Objectif

Donner une orientation générale à la politique pour tous les programmes du Ministère.

Le Secrétariat continue à revoir ses objectifs afin d'élaborer un nouveau cadre de planification des opérations (CPO). Les objectifs révisés et le nouveau CPO apporteront une plus grande aide au Solliciteur général dans le cadre de ses responsabilités vis-à-vis du Cabinet, du Parlement et du public en tant que principal ministre chargé de la sécurité et des services policiers et correctionnels et à prêter également son concours au Solliciteur général pour établir l'orientation du Ministère et pour veiller à ce que les programmes soient conformes aux lignes de conduite et aux priorités ministérielles.

Description

Le Secrétariat conseille le Solliciteur général et le Sous-solliciteur général en matière de stratégies et de planification centrale; il élabore une politique et prépare des conseils en ce qui concerne la police et la sécurité; il met au point la politique d'antiterrorisme, ce qui comprend notamment l'élaboration, la coordination et la mise en oeuvre du Plan national de lutte contre le terrorisme, et il élabore une politique visant le secteur correctionnel et donne des conseils à ce sujet; il fournit des services à la haute direction, des services de communications, de planification et de gestion des ressources ainsi que des services judiciaires, financiers et administratifs.

Sommaire des ressources

Environ 92 % des dépenses totales pour les programmes de 1990-1991 et 90 % des années-personnes sont consacrés aux activités du Secrétariat du Ministère.

Tableau 9 : Sommaire des ressources par activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1990-1991		Prévu 1989-90		Réel 1988-89	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Direction	2 027	33	2 013	33	2 235	27
Police et sécurité	9 863	76	7 549	74	5 870	59
Affaires correctionnelles	3 122	24	3 035	24	2 973	26
Planification et gestion	10 057	82	12 227	90	11 871	97
Communications	2 235	20	2 123	19	2 138	22
Services juridiques	310	4	139	4	114	2
	27 614	239	27 086	244	25 201	233

Comprend les années-personnes contrôlés et autres.

Tableau 10 : Rendement financier pour 1988-1989

(en milliers de dollars)	1988-89		
	Réel	Budget des dépenses principal	Différence
Secrétariat du Ministère	25 205	24 913	288

Renseignements sur le rendement et justification des ressources

Le Secrétariat dispose d'une base de ressources relativement restreinte qui lui permet de fournir de l'information, des conseils et des services au Solliciteur général en raison de ses fonctions fondamentales et habituelles qui englobent :conseils et analyses en matière de politiques, recherches et projets-pilotes, planification stratégique et opérationnelle, coordination, communications, vérification de la gestion, gestion des programmes et administration.

De plus, le Secrétariat est souvent chargé par le gouvernement de lancer de nouvelles initiatives ou de soutenir des activités importantes dans le cadre desactions en cours. Dans ce cas, il est nécessaire d'ajuster les ressources du Secrétariat pour tenir compte des besoins découlant de ces actions prioritaires. Si ces actions deviennent un élément permanent du programme du Secrétariat, les ressources sont modifiées de façon permanente. Les tableaux 1 à 4 résument les données sur la répartition des ressources et les priorités du Secrétariat pour 1990-1991.

TABLEAU 1 - DIRECTION DE LA POLICE ET DE LA SECURITE

Produits/Services	Résumé des priorités	Ressources 1990-1991 A-P	Ressources 1990-1991 000 $
Services policiers et application de la loi, élaboration de textes législatifs, information, analyses et conseils, responsabilités statutaires	Services policiers • Négociation des contrats pour la GRC; • Etude de l'application des lois fédérales; • Stratégie nationale antidrogue; • Services de police répondant aux besoins des collectivités multiculturelles et autochtones; • Violence dans la famille; • Services aux victimes d'actes criminels; • Prévention du crime, services policiers communautaires; • Centre des techniques d'information policières (CTIP); • Base de données sur les coûts des services policiers; • Soutien à l'égard du CEE et de la CPP.	25	4 888
Politique en matière de sécurité et élaboration de textes législatifs, information, analyses et conseils, responsabilités statutaires	Sécurité • Participation du gouvernement à l'examen parlementaire de la Loi sur le SCRS et la Loi sur les infractions en matière de sécurité; • Coordination de la formulation de la réaction gouvernementale à la suite du dépôt du rapport du Comité spécial de la Chambre des communes sur la Loi sur le SCRS et sur la Loi sur les infractions en matière de sécurité; • Etude/refonte de la direction ministérielle au SCRS; • Relations entre la GRC et le SCRS; • Négociation des modalités d'application de la Loi sur les infractions en matière de sécurité.	29	2 438
Coordination de la lutte antiterroriste, élaboration de politiques, planification d'un programme de formation national et exercices de lutte contre le terrorisme	Lutte antiterroriste • Mise en oeuvre et évaluation du Plan national de lutte contre le terrorisme; • Gestion du Centre national de coordination de la sécurité; • Aide au Comité consultatif de la sécurité.	22	2 537
		76	9 863

TABLEAU 2 - DIRECTION DES AFFAIRES CORRECTIONNELLES

Produits/Services	Résumé des priorités	Ressources 1990-1991 A-P	Ressources 1990-1991 000 $
Elaboration des politiques et des textes législatifs, information, analyses et conseils.	• Document de travail sur les services correctionnels; • Etude du projet de loi C-67; • Mise en liberté sous condition et liberté surveillée; • Services correctionnels communautaires; • Détenus autochtones; • Délinquantes; • Etude des programmes de traitement des délinquants sexuels; • Stratégie nationale antidrogue; • Communication des renseignements dans le secteur correctionnel; • Loi sur la libération conditionnelle et Loi sur les pénitenciers: propositions et modifications; • Modification de la Loi sur le casier judiciaire; • Détenus purgeant une peine de longue durée.	24	3 122
		24	3 122

TABLEAU 3 - DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DE LA GESTION

Produits/Services	Résumé des priorités	Ressources 1990-1991 A-P	Ressources 1990-1991 000 $
Coordination des activités et conseils sur la planification au sein du Ministère et sur la gestion des ressources	• Processus de planification stratégique et opérationnelle du Ministère; • Analyse environnementale et plan stratégique du Ministère; • Conseils dans le cadre des plans d'opérations et des demandes de ressources; • Budgets des dépenses principal et budget des dépenses supplémentaire; • Propositions concernant l'APRM.	1	70
Planification et administration au sein du Ministère	• Plans stratégiques et d'opérations; • Affectation et gestion des ressources; • Systèmes et stratégies d'information de la gestion; • Services financiers, d'administration et du personnel; • Planification et soutien administratif dans le cadre des activités des organismes d'examen; • Langues officielles; • Politique gouvernementale en matière de sécurité.	49	4 268
Services à la direction	• Relations fédérales-provinciales; • Activités du Cabinet et du Parlement; • Activités internationales (ex. : 8^{e} Congrès des Nations Unies); • Communications régionales; • Soutien et participation du secteur privé dans le cadre de l'élaboration des politiques et des programmes.	26	5 023
Accès à l'information et protection des renseignements personnels	• Coordination et soutien dans le cadre des demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels adressées au Ministère; • Réponses aux demandes et aux questions du Secrétariat au sujet de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.	4	166
Vérification et évaluation	• Vérification interne; • Evaluation du programme.	2	530
		82	10 057

TABLEAU 4 - GROUPE DES COMMUNICATIONS

Produits/Services	Résumé des priorités	Ressources 1990-1991 A-P	Ressources 1990-1991 000 $
Communication avec le public, information, analyses et conseils	• Planification stratégique et opérationnelle en matière de communication; • Communication efficace avec le public et avec les médias en ce qui concerne: - les services de police et l'application de la loi; - la sécurité; - les services correctionnels et la libération conditionnelle; • Communications en cas d'actes de terrorisme; • Appui en matière de communications assuré aux initiatives approuvées par le Cabinet : - stratégie antidrogue; - victimes d'actes criminels; - violence dans la famille; • Communications régionales.	14	1 721
Bibliothèque du Ministère	• Enrichissement et mise à jour des collections concernant: - les services de police et l'application de la loi; - la sécurité et la lutte contre le terrorisme; - les services correctionnels et la libération conditionnelle; • Services de consultation; • Principaux rapports et publications du Ministère.	6	514
		20	2 235

Tableau 11 : Dépenses du Secrétariat par objectif opérationnel

Objectif opérationnel	Planifié 1990-1991		Prévu 1989-1990		Réel 1988-1989	
(en milliers de dollars)	Années-personnes	Dépenses autre que traitement	Années-personnes	Dépenses autre que traitement	Années-personnes	Dépenses autre que traitement
Direction	33	390	33	390	28	378
Secteur de la sécurité						
A. Programmes permanents	21	100	21	100	16	200
B. Initiatives						
- Révision - Loi SCRS	8	250	8	250	2	66
Lutte Antiterroriste						
A. Programmes permanents	14	135	14	135	13	111
B. Initiatives						
- Plan national	8	849	4	369	2	40
Secteur des services policiers						
A. Programmes permanents	15	1 380	15	1 346	14	1,276
B. Initiatives						
- EALF	3	90	3	90	1	60
- RFASNP	1	190	1	190	1	210
- CTIP	2	190	2	190	2	194
- Strat. nat. antidrogue	2	500	2	590	2	700
- Enfants disparus	-	60	-	86	1	100
Secteur correctionnel						
A. Programmes permanents	13	500	13	403	13	288
B. Initiatives						
- Document de travail	2	60	3	40	-	-
- Rév. drt correc.	-	-	1	100	3	161
- Lib. sous cond./lib. surv.	1	100	1	150	2	100
- Strat. nat. antidrogue	1	100	1	60	1	51
- Délinquants spéciaux	1	60	1	60	2	60
- Délinquantes	2	200	1	192	2	232
Activités intersectorielles						
A. Programmes permanents	2	2 500	2	2 500	3	2,500
B. Initiatives						
- Victimes d'actes crim.	2	400	2	400	3	390
- Violence famille	2	600	2	500	2	200
- Services aux autochtones	2	500	3	433	2	200
Services intégrés						
- Planification et systèmes	11	404	11	404	14	815
- Services à la direction	24	990	25	1 175	31	1,140
- AIPRP	4	10	4	10	4	10
- Administration	26	1 792	30	1 792	28	1,960
- Personnel	13	101	13	85	13	150
- Vérif. gestion	2	360	4	360	4	234
- Services juridiques	4	50	4	63	2	43
Communications						
- Communications	14	930	14	582	15	765
- Bibliothèque	6	200	6	200	7	245
	239	13 891	244	13 245	233	12,979

Comprend les années-personnes contrôlés et autres.

B. Organismes d'examen

Objectifs

1. Bureau de l'Enquêteur correctionnel

Le Bureau de l'Enquêteur correctionnel enquête et fait rapport sur les problèmes des délinquants qui sont sous la responsabilité du Solliciteur général du Canada.

2. Bureau de l'Inspecteur général du Service canadien du renseignement de sécurité

Le Bureau de l'Inspecteur général su SCRS s'assure que le SCRS respecte les politiques opérationnelles du Service; examine les activités opérationnelles, présente au Solliciteur général un certificat annuel sur les opérations du Service et entreprend sur demande des révisions d'activités spécifiques requises.

Description

En 1990-1991, cette activité sera assurée par deux éléments : le Bureau de l'Enquêteur correctionnel et le Bureau de l'Inspecteur général du Service canadien du renseignement de sécurité.

Sommaires des ressources

Les activités des organismes d'examen représenteront environ 8 % des dépenses totales du Programme en 1990-1991 et 10 % des années-personnes.

Tableau 12 : Sommaire des ressources par activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1990-1991		Prévu 1989-1990		Réel 1988-1989	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Bureau de l'Enquêteur correctionnel	1 210	15	1 059	13	800	10
Bureau de l'Inspecteur général du SCRS	1 059	12	932	12	604	9
Commission des plaintes du public contre la GRC	-				1 706	13
	2 269	27	1 991	25	3 110	32

Tableau 13 : Rendement financier en 1988-1989

(en milliers de dollars)	1988-1989		
	Réel	Budget principal	Différence
Bureau de l'Enquêteur correctionnel	800	676	124
Bureau de l'Inspecteur général du SCRS	604	912	308
Commission des plaintes du public contre la GRC	1 706	-	1 706

Voir l'explication de la différence à la page 2-11.

Renseignements sur le rendement et justification des ressources

Bureau de l'Enquêteur correctionnel : Cette fonction a été créée en 1973 en vertu de la Loi sur les enquêtes. Le personnel du Bureau enquête sur les plaintes, effectue des entrevues et visite régulièrement tous les établissements carcéraux. En communiquant avec le Commissaire du Service correctionnel du Canada et avec les organismes connexes, l'Enquêteur correctionnel s'efforce de résoudre les plaintes par la prise de mesures administratives, agissant en fait comme représentant des détenus. Les plaintes reçues touchent principalement les transfèrements, les visites et la correspondance, les soins médicaux et la discipline.

La charge de travail et les besoins en matière de ressources sont fonction de nombreux facteurs dont les suivants : le nombre de plaintes reçues, la complexité des questions à résoudre, le temps nécessaire à l'enquête, les séances de négociation pour résoudre un problème. En outre, le Solliciteur général peut demander au Bureau d'entreprendre des enquêtes spéciales sur certaines questions, par exemple des désordres dans un pénitencier. L'information sur la charge de travail est présentée ci-dessous. Pour la période allant de 1987-1988 à 1989-1990, les augmentations de la charge de travail découlent du mandat actuel de l'Enquêteur correctionnel. La charge de travail prévue pour 1990-1991 tient compte de l'élargissement du mandat de l'Enquêteur correctionnel qui sera chargé de toutes les questions se rapportant à la libération conditionnelle.

Tableau 14 : Données sur la charge de travail du Bureau de l'Enquêteur correctionnel

Activités/Volume	1987-1988	1988-1989	1989-1990*	1990-1991*
Plaintes ayant fait l'objet d'une enquête	2 644	3 100	3 600	4 200
Entrevues effectuées	1 480	1 500	1 500	2 000
Visites des établ. carcéraux	250	275	275	320

*Prévisions en date du 1er janvier 1990.

Bureau de l'Inspecteur général du SCRS : La loi sur la création du Service canadien du renseignement de sécurité, entrée en vigueur le 16 juillet 1984, prévoit la fonction d'Inspecteur général. Ce dernier est nommé par le gouverneur en conseil et relève du Sous-solliciteur général.

Pour atteindre les objectifs fixés, le Bureau de l'Inspecteur général :

- surveille et vérifie des activités précises du SCRS, principalement en révisant les dossiers et en faisant des entrevues;

- évalue les rapports annuels d'activité que le directeur du SCRS présente au Solliciteur général;et

- effectue des études et des révisions spéciales ou encore des recherches dans des domaines découlant du mandat et des activités du Service.

L'élément principal des fonctions statutaires de l'Inspecteur général est le certificat portant sur les activités du SCRS, qu'il remet chaque année au Solliciteur général. Le dernier certificat visait le rapport d'activité du SCRS pour la période allant du 1er avril 1988 au 31 mars 1989, et le respect de la loi et des directives ministérielles dans le Service.

En plus de préparer le certificat, au cours de l'exercice 1988-1989 l'Inspecteur général a entrepris ou terminé un certain nombre de révisions spéciales. Certaines de ces révisions avaient été demandées par le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS), tandis que d'autres découlaient du plan de révision pluriannuel dressé par l'Inspecteur général.

Instauré par l'Inspecteur général actuel, peu après sa nomination au mois de juillet 1988, le plan pluriannuel porte principalement sur les activités et les programmes qui font du SCRS un organisme de renseignement de sécurité. Il a été élaboré avec le concours du Sous-solliciteur général et le CSARS. Les projets prévus pour l'exercice 1989-1990 ont été approuvés par le Solliciteur général et le plan pluriannuel a depuis été révisé et mis à jour en vue du prochain exercice.

Lorsqu'il aura été mis en oeuvre dans sa totalité, le plan pluriannuel permettra d'effectuer une révision systématique et complète des activités importantes du SCRS. Compte tenu des ressources disponibles, des autres activités incombant à l'Inspecteur général en ce qui concerne les certificats, les contrôles et la consultation, et de la possibilité que le Solliciteur général ou le CSARS lui confie d'autres dossiers prioritaires, cet objectif paraît tout à fait réaliste.

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme

1. Besoins financiers par poste

Les dépenses du Programme, par poste, figurent au tableau 15.

Tableau 15 : Besoins financiers par poste

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989
Personnel			
Traitements et salaires	13 327	13 178	12 245
Autres	2 115	2 089	1 890
	15 442	15 267	14 135
Biens et services			
Transportation et communications	2 176	2 100	1 942
Information	946	863	851
Services professionnels et spéciaux	4 826	4 500	4 399
Location	217	200	193
Services payants de réparation et d'entretien	435	275	365
Services publics, matériel et fournitures	852	800	774
Toutes autres dépenses	10	10	14
	9 462	8 748	8 538
Total des frais de fonctionnement	24 904	24 015	22 673
Dépenses en capital	758	800	1388
Subventions et contributions	4 221	4 262	4 250
	29 883	29 077	28 311

2. Besoins en personnel

Tableau 16 : Besoins en années-personnes par activité

	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989
Secrétariat du Ministère	239	244	233
Organismes d'examen:			
Bureau de l'Enquêteur correctionnel	15	13	10
Bureau de l'Inspecteur général du SCRS	12	12	9
Commission des plaintes du public contre la GRC	-	-	13
	266	269	265

Comprend les années-personnes contrôlés et autres.

Tableau 17 : Besoins en personnel

	Années-personnes* autorisées par CT			Echelle de traitements actuelles	Provision Traitement annuels moyens 1990-1991
	B. dépense 1990-91	Prévu 1989-90	Réel 1988-89		
Gestion	38	35	40	59 000 - 132 700	79 215
Scientif. et profession.					
Economie, socio & stat.	16	16	17	16 751 - 75 800	58 303
Bibliothéconomie	3	3	3	24 255 - 57 502	44 993
Administrative et Services à l'étranger					
Services administratifs	24	26	29	16 702 - 69 615	44 396
Gestion des finances	5	6	7	16 200 - 63 422	41 893
Gestion d'information	9	9	9	16 567 - 64 300	55 824
Gestion du personnel	6	7	7	15 669 - 64 513	49 475
Prog. de bien-être social	20	18	16	18 130 - 64 300	44 471
Gestion des programmes	50	49	40	16 702 - 69 615	51 398
Gestion des systèmes informatiques	3	3	2	22 310 - 73 032	48 686
Technique	3	3	3	15 415 - 70 384	37 196
Soutien administratif					
Commis aux écritures et aux règlements	37	39	36	15 778 - 38 728	26 859
Secrétariat, sténo. et dactylo	42	43	44	15 637 - 38 973	29 625
	256	257	253		

	Années-personnes non contrôlées			Echelle de traitements actuelles	Provision traitements annuel moyen 1990-1991
	B. dépenses 1990-91	Prévu 1989-90	Réel 1988-89		
Echelons supérieurs	3	3	-	42 300 - 158 800	113 219
Administrative et soutien aux services à l'étranger	7	7	-	14 810 - 73 032	40 714
	10	10	-		

* L'expression "années-personnes" désigne l'emploi d'une personne pendant une année complète ou l'équivalent (par exemple, l'emploi de trois personnes pendant quatre mois chacune). Une année-personne peut viser les employés rémunérés au tarif des heures normales (au Canada ou à l'étranger), permanents ou non, à temps plein ou partiel, saisonniers, nommés pour une période déterminée ou occasionnels et les autres types d'employés.

Les **années-personnes contrôlées** sont assujetties au contrôle du Conseil du Trésor. À quelques exceptions près, le Conseil du Trésor contrôle directement le nombre d'années-personnes des ministères et organismes énumérés à l'annexe I des parties I et II de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. Le Conseil du Trésor ne contrôle pas les années-personnes concernant le personnel des ministres nommé en vertu de l'article 39 de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et toutes les nominations faites en vertu d'un décret. En outre, les années-personnes de certains ministères et organismes peuvent être exemptées du contrôle du Conseil du Trésor. Dans la partie II du Budget des dépenses, les années-personnes contrôlées sont identifiées comme années-personnes "autorisées".

Les **"autres" personnes-années** ne sont pas assujetties au contrôle du Conseil du Trésor mais sont divulguées à la partie III du Budget des dépenses, dans un tableau comparatif avec les années précédentes, à l'appui des dépenses en personnel requises énoncées dans le Budget des dépenses.

Nota: Les colonnes concernant les années-personnes montrent la répartition prévue des années-personnes du programme, contrôlées ou non, par groupe professionnel. La colonne concernant l'échelle des traitements actuelle indique les échelles salariales par groupe professionnel en vigueur le 1er octobre 1989. La colonne visant l'échelle des traitements indique les coût salariaux estimatifs de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations d'échelon annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe. Les modifications apportées à la répartition des éléments utilisés pour le calcul peuvent influer sur la comparaison des moyennes entre les années.

3. Paiements de transfert

Tableau 18 : Subventions et contributions

(en milliers de dollars)	B. Dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989
Subventions			
Association canadienne des chefs de police	49 000	49 000	49 000
Association canadienne de justice pénale	122 500	122 500	122 500
Société John Howard	50 000	50 000	50 000
Organismes autorisés d'assistance post-pénale	1 782 649	1 782 649	1 782 649
Total des subventions	2 004 149	2 004 149	2 004 149
Contributions			
Paiement aux provinces, aux territoires et aux organismes publics et privés dont les activités complètent celles du Solliciteur général	1 866 851	1 907 639	1 910 748
Financement de base - organismes nationaux de bénévolat	350 000	350 000	335 063
	2 216 851	2 257 639	2 245 811

4. Coût net du Programme

Le budget des dépenses du Programme ne comprend que les montants à imputer aux autorisations votées et statutaires. Le tableau 19 indique les autres postes de coût dont il faut tenir compte pour obtenir le coût total estimé du Programme.

Tableau 19 : Coût net du Programme pour l'année 1990-1991

(en milliers de dollars)	Budget principal 1990-1991	Plus autres coûts*	Coût net estimé du Programme 1990-1991	1989-1990
Programme du Solliciteur général	29 883	2 545	32 428	30 902

*Les autres coûts comprennent les services assurés par les ministères suivants:

	(000 $)
• Travaux publics	2 045
• Conseil du Trésor	472
• Approvisionnementset Services	28